

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

ENCADREMENT DES GUICHETS AUTOMATIQUES :

Nos efforts sont finalement récompensés!

Voir tous les détails dans le Suivi de dossiers en page 6

Réglementation du prix du lait : Le débat ne fait que commencer! Page 7 ■ Consultez notre Revue de l'année 2011 Page 18 à 28 ■ Revivez les meilleurs moments du 56^e congrès de l'A.D.A. Page 14 à 17 ■



SOMMAIRE

Suivi de dossiers	6
Formulaire d'adhésion à l'A.D.A.	11
Meilleurs moments de notre 56 ^e congrès annuel	14
Revue de l'année 2011	18
Chronique CSST	30
Chronique placement	34
Chronique RH	36
Actualités des TCAQ	39



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires en alimentation du Québec. Sa mission est de défendre et représenter leurs intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Les articles publiés dans le RADAR relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs. Toute reproduction de textes ou d'extraits n'est permise que sur autorisation et doit porter la mention « Reproduit de la revue RADAR ».

300, rue Léo-Pariseau, bureau 1100, Montréal (Québec) H2X 4C1

Téléphone : (514) 982-0104 1 (800) 363-3923

Télécopieur : (514) 849-3021 info@adaq.qc.ca

www.adaq.qc.ca



Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1708-4776

Éditeur
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Comité de rédaction
Mathieu Fraser
mfraser@adaq.qc.ca

Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Conception, infographie
IntraMédia
Hélène Ouellet
houellet@datamark.ca

Correction d'épreuves
Traduction mēMOTS
traductions@memots.com

Illustration
Jacques Laplante
jacques@jacqueslaplante.com

Impression
IntraMédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif
Daniel Choquette, *Président*
Dominic Arseneault, *Vice-président*
André Forget, *Trésorier*
Michel Dépatie, *Secrétaire*

Jonathan Champagne
Bruno Desrochers
Jacques Falardeau
Mario Sauvé
Yan Gladu
Christian St-Jacques
Caroline Leduc
Ginette Reid

Administrateurs
Caroline Bouchard
Marcel Clermont

PERMANENCE DE L'A.D.A.

Florent Gravel *Président-directeur général*
Pierre-Alexandre Blouin *Vice-président, Affaires publiques*
Ginette Desjardins *Adjointe au président-directeur général*
Mathieu Fraser *Conseiller en communication et affaires publiques*
Louise Gravel *Responsable des événements et de la base de données*
Manon Dextras *Directrice, Finances et administration*



Daniel Choquette
Provigo Marieville

Président du conseil

Bonne année 2012 à tous,

Si cette nouvelle année est à l'image de la précédente, nous pouvons nous attendre à quelques rebondissements, mais aussi à des aboutissements. Déjà, notre écran radar nous permet d'entrevoir plusieurs dossiers chauds à l'horizon comme l'implantation des *Centers*, la transformation des *Zellers* en *Target*, la poursuite des audiences sur le Livre vert, les consultations de la RMAAQ sur l'abrogation du Règlement sur les prix du lait, etc. Bref, 2012 apportera son lot de défis pour notre industrie et, comme nous l'avons fait dans le dossier des GAB en 2011, c'est tous ensemble que nous pourrions traverser la tempête.

À la fin de 2011, le revirement de la RMAAQ dans le dossier du prix du lait a surpris tous les acteurs de l'industrie et il s'agira certes d'un enjeu auquel nous allons accorder une attention particulière en 2012. Rappelons que le 5 décembre dernier avait lieu l'audience de la RMAAQ visant à lancer un processus de consultation pouvant mener à l'abrogation du règlement sur la fixation du prix du lait. Inquiets des répercussions que pourrait avoir une telle mesure, nous vous avons invités à assister à cette rencontre afin de démontrer aux régisseurs que les détaillants ne souhaitent pas qu'une telle aberration voit le jour. À mon entrée dans la salle, je me suis immédiatement dirigé vers la table de consultation située à l'avant. Après plusieurs minutes de discussion où notre PDG a démontré son savoir oratoire et son verbe acerbe et que Pierre Alexandre a solidifié nos informations, je me suis retourné pour voir la salle d'audience. WOW! Tous les sièges étaient occupés par des marchands(es) provenant de Gatineau, Sainte-Adèle, Laval, Boisbriand, Coaticook, etc... Leur présence m'a réjoui. J'y vois l'expression d'une grande solidarité et un moyen de démontrer aux acteurs de l'industrie que nous, les détaillants, on va se tenir ensemble, en ÉQUIPE.

Dans un autre dossier, pour boucler l'année 2011 et en prévision de 2012, j'ai rencontré le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Corbeil en décembre dernier. De cette rencontre, je retiens plusieurs points positifs notamment en ce qui a trait à notre participation au programme de promotion des Aliments du Québec. Le ministre est conscient que les détaillants jouent un rôle clé dans la mise en application dudit programme et nous souhaitons que cela se traduise dans la future politique bioalimentaire du Québec. À ce sujet, nous avons profité de l'occasion pour lui rappeler l'importance de mettre en place des mesures concrètes permettant de favoriser la création d'habitudes d'achat des Aliments du Québec auprès des consommateurs. Très intéressé par la question et comme le temps nous a fait défaut, le ministre nous rencontrera à nouveau pour approfondir certains sujets en 2012. Une fois de plus, soyez assuré que l'A.D.A. sera au rendez-vous pour défendre vos intérêts.

Je vous souhaite à tous une belle année 2012. Santé, bonheur et succès dans vos projets.

Daniel Choquette
Daniel Choquette



Florent Gravel

Président-directeur général

On l'avait dit...

Chers détaillants,

Vous vous souviendrez qu'en décembre 2008, la Régie des marchés agricoles avait imposé un prix de gros aux laiteries, afin de mettre un terme à une façon de faire déplorable des laiteries qui consistait à vendre le lait aux détaillants à un prix supérieur au prix minimum qui nous est imposé par la Loi. Le prix payé pour un 4 litres était à l'époque de $\pm 28\text{¢}$ supérieurs au prix minimum. La Régie avait donné aux laiteries jusqu'au 1^{er} juin pour se conformer, ce qui n'a pas été fait; les laiteries ayant essayé de déjouer le système en interprétant à leur façon ce qui était pourtant très clair.

Lors des audiences de décembre 2009, nous avons demandé à la Régie de voir à ce que les laiteries se conforment à cette décision, ce qu'elles ont fait seulement en novembre 2010. Deux scénarios étaient sur la table. Le premier était le retrait de 8¢ le litre préconisé par Natrel, ce qui au départ semblait inoffensif. Le deuxième, celui que recommandait l'A.D.A., était le retrait de $\pm 5\text{¢}$ le litre avec des prix ajustés aux prix de gros fixés par la Régie, ce que Parmalat était prête à faire afin de satisfaire à notre demande. Malheureusement pour vous, la formule de Natrel a été retenue suite à un appui important d'un des distributeurs qui était aussi appuyé par l'Association des marchands de cette bannière. Parmalat n'a eu d'autre choix que de se conformer à la pression exercée par cette bannière.

Une lettre d'entente avait même été signée entre les parties avec une phrase qui stipulait qu'*au cas où..... Et bien, nous y sommes dans ce «au cas où»!*

La première augmentation accordée en décembre 2010 s'est bien passée.

Suite à une augmentation accordée par le Fédéral aux producteurs en août 2011, une séance spéciale de la Régie s'est tenue et une augmentation a été accordée aux laiteries.

En décembre 2011, suite à la séance régulière annuelle, la Régie dans sa décision a statué qu'il n'y aurait pas d'augmentation additionnelle, car celle qui avait été autorisée en août aux laiteries était suffisante pour cette année.

C'est là que le bas blesse. Nous avons annoncé en 2010 à tous ceux qui ont bien voulu nous entendre que tôt ou tard, les laiteries viendraient piger dans la réserve de 8¢ le litre qu'elles s'étaient appropriées à vos dépens.

Eh oui, à la première occasion de la non-satisfaction des laiteries envers l'augmentation accordée par la Régie, celles-ci, de façon purement égoïste, s'en sont octroyé une quand même, venant piger directement dans vos poches, en vous chargeant 1¢ le litre, 2¢ le 2 litres et 4¢ le 4 litres de plus et sans aucun scrupule. Messieurs des laiteries, avec tout ce qui s'est passé dans ce dossier qui n'est pas totalement guéri et suite à l'augmentation dont vous avez déjà bénéficié depuis plusieurs mois, il me semble qu'une petite gêne de votre part était de mise.

Je comprends très bien que nos partenaires aient besoin de montants additionnels pour opérer, mais pour un produit régi comme le lait, nous n'avons pas à subir de préjudice de ce genre, car cette façon de faire des laiteries est un manque important de considération envers leurs clients, vous détaillants. Vous aussi avez besoin d'augmentation pour opérer vos commerces et nous avons démontré à la Régie que depuis au moins 1998, plus de 100% des augmentations octroyées par la Régie ont été accaparées par les laiteries.

Dans un futur rapproché, dans lequel nous plonge de force la Régie qui croit qu'une réflexion s'impose sur la pertinence de cette réglementation, comment pourrions-nous nous défendre en faisant face à l'abrogation du règlement qui nous pend au bout du nez?

Les seuls joueurs qui seront pénalisés si jamais une telle absurdité devait arriver, eh oui, ce sera encore vous les détaillants. Les producteurs ont des prix fixés par le gouvernement fédéral. Les laiteries auront la liberté encore une fois et comme avant, de nous charger le prix qu'elles veulent, étant donné le prix de gros disparu. Les perdants seront les détaillants, car un génie du détail profitera de l'occasion offerte par la Régie sur un plateau d'argent de se servir du lait comme produit d'appel, ce qui aura pour conséquence la fermeture de plusieurs petits commerces, obligeant ainsi plusieurs consommateurs à se déplacer beaucoup plus loin afin de pouvoir acheter ce produit de base essentiel.

Nous avons d'ailleurs été une autre fois confrontés à une telle absurdité lorsqu'en novembre dernier, Couche-Tard a décidé de vendre le lait premium de Parmalat au prix minimum permis par la réglementation.

Je suis très déçu de ce qui arrive, Messieurs des laiteries, et j'espère que les gens qui vous ont fait confiance en octobre 2010 s'en mordent aujourd'hui les doigts et qu'ils se sentent trahis par les représentations mathématiques qui leur avaient été présentées.

Aujourd'hui, chers détaillants, vous perdez au change et le futur pour le 7¢ le litre restant de marge d'augmentation que s'était prise Natrel en 2010 fondra comme neige au soleil si les prochaines augmentations de la Régie ne satisfont pas nos amies les laiteries. Une autre belle histoire à suivre.

Malgré tous nos déboires, je tiens à terminer en vous souhaitant sincèrement et très chaleureusement une année 2012 prospère et remplie de petits bonheurs!

Florent Gravel

SECTION MEMBRES-FOURNISSEURS



Daniel Fradette

Président du Comité de direction des membres-fournisseurs (SMF)

Bonjour, chers amis de l'alimentation,

En ce début d'année 2012, le comité de direction des membres-fournisseurs (SMF) tient à vous souhaiter une année des plus prospères tant au plan professionnel qu'au plan personnel. Puisse 2012 vous apporter la paix, le bonheur et la sérénité et faire en sorte que toutes les résolutions que vous aurez prises se matérialisent!

Quant à nous, 2012 apportera encore une fois son lot de défis et de réalisations. Plusieurs projets sont déjà entamés et nous prévoyons faire des avancées importantes dans ceux-ci au courant de l'année. Parmi les projets, notons le dossier chaud du transport qui concerne toute notre industrie. Comment ferons-nous pour limiter nos coûts d'opérations et demeurer efficaces avec tous ces chantiers qui émergent quotidiennement? Il faut ici préciser que nous sommes au stade de la « pratique générale », mais qu'en sera-t-il lorsque le Pont Champlain, l'échangeur Turcot et le tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine devront subir une cure de rajeunissement importante d'ici les 12 à 36 prochains mois?

Les autres dossiers sur lesquels nous avons bon espoir de trouver des pistes de solutions qui sauront répondre aux normes de l'industrie sont : la marchandise périmée, les bris et les retours de produits. D'année en année, ces trois créneaux occasionnent des dépenses fulgurantes aux entreprises et ne cessent d'augmenter de façon virulente. Quelle est la meilleure façon de procéder afin que tout un chacun ait une responsabilité accrue et une meilleure conscience des répercussions négatives qui sont entraînées par ces augmentations?

Pour ce qui est des activités sociales, notre comité se rencontrera en février afin de table sur un possible cocktail dînatoire qui, à la demande générale, devra ressembler à celui qui s'est déroulé à la Biosphère en avril 2011! De plus amples détails vous seront communiqués ultérieurement afin de vous faire part de la formule retenue ainsi que du déroulement de cette soirée forte en émotions! Nous espérons vous y voir en grand nombre afin que cet événement

devienne un *happening* annuel et notre vœu le plus cher serait de répéter cet exercice de réseautage deux fois par année à l'avenir. Il n'en tient qu'à chacun d'entre nous pour que ces événements soient couronnés de succès en participant en grand nombre et en s'impliquant dans notre section des membres-fournisseurs.

Un autre projet qui fera sans contredit partie de nos priorités en 2012 est la création de notre *Temple de la Renommée Section Membres-Fournisseurs*. Ceux qui ont assisté au congrès tenu à Tremblant en novembre dernier se rappelleront que nous avons eu des échanges fort intéressants à ce sujet et, suite à l'engouement des gens dans la salle, nous avons décidé d'aller de l'avant dans ce dossier. Vos idées, suggestions ou recommandations sont souhaitables quant aux critères qui nous permettront de déterminer le ou la lauréat(e) de ce prestigieux honneur. Merci de nous les communiquer à l'adresse suivante : gdesjardins@adaq.qc.ca

En guise de conclusion, nous aimerions féliciter un des nôtres pour avoir décroché un prix prestigieux dans le cadre d'un concours qui se tenait à Londres. Effectivement, le Groupe Chagall Design de Ste-Julie s'est

mérité, en décembre dernier, le prix du meilleur intérieur de magasin de détail à l'« International Property Awards ». Nous désirons souligner cet heureux événement pour Johanne Bousquet, présidente de l'entreprise ainsi que pour Jean-François Courchesne, vice-président. Jean-François est notre « Ministre des Finances » de la section Membres-Fournisseurs et nul doute que Johanne et lui sont extrêmement fiers de cet accomplissement. Si vous en avez l'opportunité, allez visiter le Jean Coutu pour lequel ils ont remporté ce prix et vous comprendrez très rapidement qu'ils sont de calibre mondial! Il est situé au 980, rue Ste-Catherine Ouest à Montréal et il est absolument phénoménal.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les activités et projets qui vont manquer en 2012. Plus que jamais, notre section membres-fournisseurs a besoin de vous et de vos idées afin que cette année soit couronnée de succès.

Daniel Fradette

Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.

Président	Vice-président	Trésorier	Secrétaire		
DANIEL FRADETTE PepsiCo Canada	MARC SAUVAGEAU Acosta Québec inc.	JEAN-FRANÇOIS COURCHESNE Groupe Chagall inc.	GÉRALD CAYOUILLE Les Aliments de consommation Maple Leaf	MICHEL A. FORTIN JTI-Macdonald Représentant des détaillants	CHRISTIAN BÉRUBÉ Meilleures Marques ltée/ Groupe St-Hubert
STÉPHANE G. BOUCHARD Distribution Régitan Limitée	RICHARD GAGNON La Paysanne	DOMENIC J. MANCUSO Saputo inc.	LUC JETTÉ Brasserie Sleeman ltée	CHRISTIAN JASMIN IGA Famille Jasmin/ Marché Au Chalet Inc.	



toujours le bon choix!

www.toujourslebonchoix.com



Détaillants en alimentation, vous savez que les consommateurs d'ici sont de plus en plus nombreux à opter pour les aliments du Québec! **Plus de 13 500 produits** affichent déjà les logos Aliments du Québec et Aliments préparés au Québec et l'industrie innove sans cesse pour offrir de nouveaux produits tout au long de l'année.

Merci de faire **toujours le bon choix** en privilégiant et en mettant en valeur les aliments d'ici.
Vos choix comptent pour beaucoup dans l'économie du Québec.

Chantal Fontaine

Québec

SUIVI DE DOSSIERS

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.

Environnement :

- La prime à la récupération passe à 1¢ la bouteille brune **6**
- Dévoilement du programme de certification Recyc Éco **6**

Loi sur les entreprises de services monétaires :

- Encadrement des GAB : nos efforts sont finalement récompensés! **7**

Agroalimentaire :

- Réglementation du prix du lait : le débat ne fait que commencer **7**
- Livre vert : reprise des audiences, mais... **7-8**
- Affichage des résultats d'inspections des établissements alimentaires : en attente de la reprise des travaux **8**

ENVIRONNEMENT

La prime à la récupération passe à 1¢/bouteille brune

À compter du 1^{er} février 2012, la prime d'encouragement à la récupération de la bouteille standard (BSI ou bouteille brune) de 341 ml passera de 0,10 \$ à 0,24 \$ par caisse métrique (24 bouteilles).

Les brasseurs tiennent finalement leurs promesses telle que négociée par le *Comité Bière* de l'A.D.A. en 2008! Voici un tableau illustrant une approximation du montant que pourront récupérer les détaillants.

3 000 caisses / an = 720 \$

15 000 caisses / an = 3 600 \$

30 000 caisses / an = 7 200 \$

Ces montants récurrents sont bien plus élevés que le prix d'une cotisation pour être membre à l'A.D.A.!

Bien que nous sommes toujours en attente d'une preuve de la réutilisation à 98 % des BSI de 341 ml (alors que celui des bouteilles visées par la consigne publique est de 70 %), on ne doute pas de la portée écologique des BSI dans le modèle d'affaires actuel du commerce de la bière. Ce chiffre, qui se rapproche de la perfection, ne cesse d'être réutilisé, mais les études desquelles il est censé provenir demeurent privées. Malgré tout, contrairement aux bières importées dans des bouteilles claires ou vertes, avec les bouteilles brunes nous avons la certitude d'un impact environnemental moindre tout en nous assurant de conserver les retombés économiques locales de ces ventes.

Dans un avenir rapproché, le président du *Comité Bière* de l'A.D.A., Dominic Arsenault (IGA Coaticook) entend poursuivre les discussions avec l'ABQ pour la suite de l'entente afin d'en corriger les omissions. Selon nous, pour être équitable et conséquent, les brasseurs devraient également accepter que les bouteilles de 710 ml et

1,18 litre soient couvertes par l'entente actuelle. Nous apprécions l'ouverture dont a fait preuve l'ABQ en acceptant de signer cette entente. Par contre, depuis le début des négociations, nous avons toujours dit que le montant de 1¢/bouteille était nettement insuffisant pour couvrir l'ensemble des coûts engendrés par ces contenants. Si les brasseurs tiennent réellement à leur système de consigne privé, ils devraient envisager de rémunérer les détaillants à la hauteur de la consigne publique (2¢/bouteille).

Dévoilement du programme de certification RECYC ÉCO

Le 16 janvier dernier, l'A.D.A. était présente lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a procédé au dévoilement du nouveau programme de certification pour les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ainsi que la nouvelle marque de certification RECYC ÉCO. Ce programme, élaboré en partenariat avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), vise à « donner une valeur ajoutée aux produits réellement fabriqués à base de produits recyclés, mais surtout à offrir aux consommateurs une garantie de la valeur environnementale des produits qu'ils achètent, tout comme aux détaillants qui mettent en marché ces produits ». Présente lors du lancement, l'A.D.A. croit qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction afin d'atténuer les tentatives de faux marketing vert ou si vous préférez «green washing» de certaines entreprises. Les consommateurs disposent donc d'un nouvel outil pour effectuer leur achat en toute connaissance de cause.



LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Encadrement des GAB : nos efforts sont finalement récompensés!

Il y a plus de deux ans, l'A.D.A. apprenait que les détaillants qui disposent d'un guichet automatique bancaire (GAB) privé dans leurs commerces devraient bientôt obtenir un permis pour continuer de l'exploiter. Selon les paramètres réglementaires prévus initialement dans le projet de loi 128, une multitude de frais et de procédures rendant l'opération de ce genre de guichets non rentable auraient été imposés aux détaillants. L'A.D.A. et ses membres ont multiplié les interventions afin de protéger cet outil qui, pour plusieurs commerçants, est la seule alternative pour ne pas payer les frais transactionnels exorbitants qu'exigent les banques pour l'utilisation des terminaux aux points de vente (TPV).

En décembre dernier, l'AMF – à qui la rédaction de l'encadrement réglementaire fut confiée – a finalement publié ledit règlement. Outre le maintien d'une vérification (par la Sûreté du Québec) des antécédents de chaque employé manipulant l'argent destiné au guichet, la quasi-totalité des demandes que nous avons formulées a été reprise par l'AMF. Ainsi, il n'est plus question d'exiger une caution de 10 000 \$ et le coût pour l'obtention du permis d'exploitation a considérablement diminué passant de 350 à 200 \$. Les membres de l'A.D.A. s'inquiétaient également du fardeau supplémentaire associé à l'obligation de présenter un registre quotidien des transactions en lien avec l'utilisation du GAB. À notre grande satisfaction, l'AMF a clarifié ce qu'elle entend par « registre quotidien » en plus de spécifier qu'il sera exigé « sur demande » et non sur une base quotidienne.

Bref, il s'agit d'un gain significatif principalement pour les détaillants de petites surfaces qui sont nombreux à utiliser ces guichets. Interpelés par ce dossier, les membres de l'A.D.A. ont fait un travail extraordinaire pour exemplifier les éléments problématiques qui, au préalable, figuraient

dans le projet de loi. **Comme quoi s'impliquer à l'A.D.A. ça rapporte!**

Augmentation du salaire minimum : c'est bientôt

Tel qu'annoncé le 15 décembre dernier par la ministre du Travail Mme Lise Thériault, le salaire minimum au Québec passera de 9,65 \$ à 9,90 \$/heure à compter du 1er mai 2012. Au Québec, c'est 255 000 travailleurs qui sont directement touchés par la hausse du salaire minimum. Bien que cela ait un effet huissier indéniable sur l'ensemble de la masse salariale, il faut également y voir une façon d'augmenter la rétention de personnel.

AGROALIMENTAIRE

Réglementation du prix du lait : le débat ne fait que commencer

La séance du 5 décembre dernier de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) avait pour but d'étudier la possibilité d'abroger le Règlement de fixation du prix du lait. Présente, l'A.D.A. s'y est farouchement opposée, préalablement dans les médias, mais surtout lors de la séance de la RMAAQ. Exceptionnellement, plus d'une vingtaine de détaillants d'un peu partout au Québec nous ont accompagnés pour manifester leur opposition.

L'A.D.A. n'est pas surprise, mais déplore le fait que certains intervenants abordent la réglementation uniquement sous l'angle des coûts de production ou des prix minimums. Jusqu'à présent, ce mécanisme avait également comme objectif de garantir une disponibilité accrue et une fraîcheur du lait sur l'ensemble du territoire en plus de préserver la vitalité d'une variété d'acteurs de l'industrie. Comment fait-on pour comptabiliser ça?

En Ontario, le format de 4 litres de lait est moins cher qu'au Québec, mais celui de 2 litres se vend pratiquement au même

prix qu'un 4 litres. Est-ce là un exemple à suivre assurant la disponibilité du lait à long terme? Pour l'A.D.A. et ses membres, la guerre des prix (qui masque la valeur réelle d'un produit essentiel afin d'accaparer une plus grande part de marché) n'a pas sa place. On ne peut bêtement comparer le Québec et l'Ontario ou les États-Unis comme le fait le professeur de l'Université Guelph, Sylvain Charlebois. Ce dernier multiplie les sorties publiques stipulant que les consommateurs paient plus cher pour leur lait au Québec que partout ailleurs et par conséquent, conclut qu'il faut abolir la réglementation. Tous les représentants des consommateurs consultés par les médias ont non seulement contredit en tout point M. Charlebois, mais également soulevé les mêmes craintes que nous advenant une déréglementation.

Dans ce débat, les producteurs laitiers jouent un drôle de jeu en disant ne pas vouloir prendre parti. Ce jeu pourrait bien se retourner contre eux dans un avenir rapproché. Le cas de la Commission canadienne du blé est un exemple pour le moins révélateur.

Bref, le débat ne fait que commencer et il importe de travailler tous ensemble pour éviter que l'abrogation du règlement ne survienne. Ce faisant, n'hésitez pas à nous écrire ou à visiter notre page Facebook ainsi que notre site Internet afin de connaître l'état d'avancement du dossier. La prochaine séance est prévue pour le mois d'avril prochain, mais un scénario de travail doit être proposé à la Régie dès février.

Livre vert : reprise des audiences, mais ...

Après avoir été reportée pour faire place à l'étude du projet de loi 14 (sur les mines), voilà que l'étude du *Livre vert pour une politique bioalimentaire* est de nouveau à l'ordre du jour de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN).

Avant le report des travaux en septembre dernier, seulement 20 organisations avaient été entendues en commission. À court terme, selon le nouveau calendrier paru au début de la nouvelle année, seulement trois

SUIVI DE DOSSIERS

journées d'audiences supplémentaires seront dédiées à l'étude du *Livre vert*. Trente organisations supplémentaires auront donc la chance de s'exprimer sur le sujet d'ici la fin janvier. Ensuite, la CAPERN reprendra l'étude du projet de loi 14 (sur les mines) et ce, jusqu'au 14 février. À cela s'ajoute l'étude du projet de loi 27 (portant sur la Société du Plan Nord) qui ne manquera pas d'occuper les élus siégeant à la CAPERN. Avec près de 200 groupes qui désirent s'exprimer sur la question et un ministre qui s'est engagé en affirmant vouloir tous les entendre, il faudra s'armer de patience!

Étant donné les rumeurs persistantes faisant état d'un possible scrutin dès le printemps 2012, de plus en plus d'acteurs craignent que le gouvernement manque de temps pour conclure la politique bioalimentaire avant d'éventuelles élections générales. En entrevue, le ministre Corbeil a néanmoins démenti fermement cette affirmation, confirmant du même coup sa volonté de mener à terme cette réforme tant attendue.

De son côté, l'A.D.A. attend toujours d'être convoquée et espère que ce sera fait incessamment. Nous entendons appuyer le rôle essentiel des détaillants propriétaires dans le développement de la filière agroalimentaire. Le soutien qu'ils offrent aux entreprises de leurs communautés consolide l'économie de ces régions et, bien que leur rôle soit névralgique, il est malheureusement trop souvent sous-estimé.

Affichage des résultats d'inspection des établissements alimentaires : en attente de la reprise des travaux

Alors que les travaux du groupe de travail mandaté par le MAPAQ doivent se poursuivre en 2012, les membres de l'A.D.A. continuent de se questionner sur la meilleure façon de procéder pour implanter un programme d'inspection des établissements alimentaires qui soit adapté à la réalité québécoise. Rappelons que plusieurs juridictions telles qu'Ottawa, Toronto et

New York, pour ne nommer que celles-là, affichent déjà les rapports d'inspections sous diverses formes. Cette mesure a l'avantage d'augmenter le sentiment de confiance des consommateurs, mais ne garantissant malheureusement pas une diminution des toxi-infections alimentaires.

Réunis dans le cadre du 56^e congrès annuel de l'A.D.A., de nombreux détaillants propriétaires de toutes tailles et bannières ont participé à une table ronde abordant cette question préoccupante. À l'issue d'un processus où tous ont pu faire valoir leur point de vue, on a pu observer un large consensus autour de quelques aspects.

Tous s'entendent à l'effet qu'il est important que les tricheurs soient démasqués tout en étant conscients de l'importance de vulgariser l'information rendue publique. Le processus doit servir le public d'abord et avant tout et il faut à tout prix éviter que la situation ne bascule dans une chasse aux sorcières. Un autre aspect est celui entourant la capacité actuelle du MAPAQ et de ses partenaires à maintenir des inspections qui soient uniformes sur l'ensemble du territoire, et ce, peu importe le type de commerce (épiciers, marchés publics, commerces ethniques, pharmacies, grands généralistes, etc.). Les membres de l'A.D.A. espèrent que le groupe de travail saura trouver une solution avantageuse et surtout adaptée au modèle d'inspection du Québec où la récurrence des inspections est définie en fonction du risque. Au Québec, contrairement à ce que certains médias ont faussement rapporté, un commerce visité moins souvent n'est pas plus dangereux pour les consommateurs, il maîtrise simplement mieux son niveau de risque.

Pas si simple d'appliquer la « Politique d'exactitude des prix »

Afin d'éviter que certains d'entre vous éprouvent des difficultés avec une situation similaire, nous désirons vous informer d'un cas vécu récemment par un de vos confrères de travail.

Récemment, un client s'est présenté dans un commerce afin de bénéficier du spécial sur les sachets de sauce dont le prix annoncé était de 3 pour 4 \$. Dû à une erreur de la caissière, on a chargé 4,01 \$ au client. Ce dernier exige alors de recevoir les 3 articles gratuitement ce que le commerçant refuse, croyant qu'il doit uniquement en remettre 1.

Le client s'est plaint à l'Office de la protection du consommateur qui a donné raison au client. En effet, l'Office prétend que « **lorsque le commerçant annonce un seul prix pour un nombre de produits déterminé, cela constitue un ensemble. La Politique d'exactitude des prix doit donc s'appliquer à l'ensemble.** ».

Dans ce genre de situation, assurez-vous de maintenir en tablette le prix unitaire régulier en plus de celui en promotion.

Vous vous intéressez à l'actualité du secteur de l'alimentation, mais vous manquez de temps pour lire tous les journaux.

Abonnez-vous à notre revue de presse quotidienne :
c'est gratuit. info@adaq.qc.ca



L'ASSOCIATION
DES BRASSEURS DU QUÉBEC



La Prime d'encouragement à la récupération de la bouteille standard de l'industrie de 341 ml passe à 0,24 \$ par caisse métrique le 1^{er} février 2012.

Chers partenaires détaillants,

L'Association des brasseurs du Québec (ABQ) et ses membres, les brasseries Labatt et Molson Coors, sont heureux de confirmer que, tel qu'entendu avec l'Association des détaillants en alimentation, la Prime d'encouragement à la récupération de la bouteille standard de l'industrie (BSI) remise aux détaillants détenteurs d'un permis de vente de bière passe de 0,10 \$ à 0,24 \$ par caisse métrique (24 bouteilles standard de 341 ml) le 1^{er} février 2012.

Mise en place en 2009, cette Prime vise à encourager les détaillants à poursuivre et améliorer leur travail de récupération de la BSI. Seulement pour l'année 2010, les brasseurs ont versé plus de 4,1 millions de dollars aux détaillants dans le cadre de cette initiative. Avec l'augmentation effectuée, en considérant le même nombre de bouteilles retournées, le montant remis aux détaillants par le système de consigne privé passera à plus de 9,8 millions de dollars par année.

La récupération efficiente des bouteilles standard étant primordiale pour le maintien du système actuel et pour l'industrie de la bière québécoise, cette Prime implique que les bouteilles soient remises aux brasseurs dans un état et un ordre optimaux.

L'utilisation à grande échelle de la BSI de 341 ml place l'industrie québécoise de la bière parmi les leaders mondiaux en ce qui a trait à sa performance environnementale. En effet, près de 98 % de ces bouteilles sont récupérées après consommation grâce à un système plus que centenaire. Celles-ci seront ensuite nettoyées et remplies à nouveau, pour répéter le cycle environ une quinzaine de fois, avant que les bouteilles ne soient recyclées à la fin de leur vie utile. Cela représente 277 947 tonnes de verre récupérées chaque année.

Recevez, chers partenaires détaillants, nos meilleures salutations.

Philippe Batani
Directeur général

DEVENEZ MEMBRE DÉTAILLANT A.D.A.

LA FORCE DE L'A.D.A. c'est vous!

Fondée en 1955, l'Association des détaillants en alimentation est la seule association qui représente l'ensemble des détaillants propriétaires du Québec.

Sa mission est de défendre et de représenter les intérêts professionnels, sociopolitiques et économiques des quelque 8000 détaillants, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. L'A.D.A. effectue en leur nom des interventions et des représentations auprès des différents gouvernements, organismes et partenaires de l'industrie agroalimentaire. Présente dans toutes les régions du Québec, c'est une association sérieuse, crédible et reconnue par l'industrie.

Bref, le succès d'une telle organisation n'a d'égal que la force de l'implication de ses membres, parce que
La force de l'A.D.A., c'est vous!

Depuis 1955

Commandez dès maintenant votre trousse d'information gratuite en téléphonant au 514.982.0104 ou 1.800.363.3923 ou info@adaq.qc.ca



L'A.D.A. est un regroupement qui est au fait de mes préoccupations et qui s'assure que nous sommes bien représentés face à nos gouvernements. L'A.D.A., étant associée avec la Fédération Canadienne des Épiceries indépendantes, nous donne une meilleure représentation lors des discussions et consultations avec nos gouvernements et fait en sorte que nous soyons entendus comme si nous y étions.

*Éric Bouchard
IGA Bouchard, Sherbrooke*

Même situé loin des centres décisionnels, l'A.D.A. me donne l'opportunité de m'exprimer et d'être sur un point d'égalité avec les grandes surfaces.

*Isabelle Tassi
Marché Tassi, Cantley*

L'A.D.A. me donne droit de parole. Par son entremise, nous, détaillants de petites surfaces, pouvons compter sur une meilleure écoute de nos partenaires d'affaires. Des comités sont formés et des rencontres ont lieu régulièrement.

*André Forget
Dépanneur Forget
(Beau-Soir), Montréal*



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Adhérez dès aujourd'hui par télécopieur **514 849-3021**
ou en ligne au www.adaq.qc.ca

À la réception de ce formulaire,
un représentant de l'A.D.A. vous contactera.

Échelle des cotisations

	Cotisation annuelle
☐ Dépanneur	250 \$ + taxes
☐ Magasin spécialisé	250 \$ + taxes
☐ Épicerie (moins de 6000 pi²)	400 \$ + taxes
☐ Épicerie (plus de 6000 pi²)	550 \$ + taxes

Raison sociale

Adresse

Ville

Code postal

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Nom du (des) propriétaire(s)

Nom du (des) propriétaire(s)

Autre contact (facultatif)

Titre

Nombre d'employés (Temps plein)

(Temps partiel)

Surface de vente (pieds carrés)

Chiffre d'affaires

Distributeur

Bannière

N° de magasin

Je désire acquitter mon adhésion de la façon suivante :

☐ Chèque ci-joint ☐ Facturez-moi

☐ Versements via mon distributeur

☐ Visa ☐ Master card

nom du détenteur _____

no. de carte _____ date d'expiration _____

Je soussigné, autorise par la présente

Nom du distributeur

Facturez à mon compte la somme de \$ _____

Ce montant représentant ma cotisation à l'Association
des détaillants en alimentation du Québec.

Signé, ce _____ jour de _____ 20____

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Signature(s) du (des) propriétaire(s)

Adhésion en ligne!

www.adaq.qc.ca



**ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS
EN ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Place du Parc, 300 Léo-Pariseau,
bureau 1100 Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 ou 1 800 363-3923
Télécopie : (514) 849-3021
Courriel : info@adaq.qc.ca

www.adaq.qc.ca



22 mai 2012

Club de Golf ELM RIDGE Île-Bizard

Une **CHANCE UNIQUE**
de jouer sur un des plus beaux parcours de
championnat au Canada.

C'est avec enthousiasme que l'A.D.A.
vous invite au **prestigieux** Club de golf
ELM RIDGE.

Fondé en 1924, le Club de golf **ELM RIDGE** est
devenu au fil des ans l'un des clubs les plus
renommés au Canada.

ENDROIT

Club de golf Elm Ridge – 851 Chemin Cherrier, Île Bizard

HORAIRE

BRUNCH : 08H30

DÉPART : 10H00 (formule Shotgun, Vegas à 4 joueurs)

COCKTAIL : 17H00

SOUPER : 18H00

QUATUOR

comprend : 4 droits de golf et voiturettes,
4 brunchs, cocktails et 4 soupers

JOUEUR INDIVIDUEL

comprend : droit de golf et voiturette, brunch,
cocktail et souper

DÉTAILLANT MEMBRE A.D.A.

comprend : droit de golf et voiturette, brunch,
cocktail et souper

SOUPER

comprend : cocktail et souper

Formulaire d'inscription



Compagnie

Adresse

Représentant : Nom

Courriel

Cellulaire

Téléphone

Télécopieur

Noms des joueurs QUATUOR 1 (fournisseur)

1	
2	
3	
4	

Noms des joueurs QUATUOR 2 (fournisseur)

1	
2	
3	
4	

Quatuor (membre-fournisseur)		x 1 325 \$ =	
Quatuor (non membre-fournisseur)		x 1 525 \$ =	
Joueur individuel (membre-fournisseur)		x 395 \$ =	
Joueur individuel (non membre-fournisseur)		x 450 \$ =	
Détaillant Membre A.D.A.		x 275 \$ =	
Souper		x 175 \$ =	

Sous-total		
TPS (# R124888769) 5,00%		
TVQ (# 1000569344) 9,50%		
Montant total à payer		

Facturez-moi (cocher ici) ☐ ou Libeller le chèque à **A.D.A.** et poster à :

Association des détaillants en alimentation du Québec

300, Léo-Pariseau # 1100, Place du Parc, Montréal (Québec) H2X 4C1

Pour réserver, veuillez remplir ce formulaire et le retourner **par télécopieur au 514.849.3021.**

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le 10 mai 2012. Aucun remboursement après cette date.

Pour plus d'information : Louise Gravel 514 982-0104 poste 231 ou lgravel@adaq.qc.ca

Pour une histoire
sans faim

La Fondation Tirelire Un souper chic à prix pop!

Juste avant les fêtes, la Fondation Tirelire a remis un don combiné de viande de porc et d'argent d'une valeur globale de 25 000 \$ à l'organisme de réinsertion sociale le Chic Resto Pop à Montréal. Pour l'occasion, un souper gastronomique a été organisé pour les bénéficiaires de l'organisme. Trois chefs de renom, Pasquale Vari, Cong-Bon Huynh et Moreno Tomei se sont également joints à cette soirée où le porc était en vedette. Les chefs ont profité de l'occasion pour partager leurs connaissances avec les apprentis aides-cuisiniers qui participent au programme de réinsertion sociale du Chic Resto Pop.

La clientèle de l'organisme, quant à elle, a pu déguster un duo de porc composé de brochettes de porc au sésame et citron ainsi que de boulettes de porc aux fruits et sauce aux pêches. De plus, les représentants de la brigade des producteurs de porcs ont discuté durant la soirée avec les 230 convives présents afin de leur faire connaître la production porcine du Québec. Cette soirée a été un succès mémorable et constitue une autre page de cette belle histoire... Une histoire sans faim.

Florent Gravel était présent!

Le 28 novembre dernier, la Fondation Tirelire procédait à ses remises de subvention dans la région de l'Outaouais-Laurentides afin d'appuyer les organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire au Québec. Pour l'occasion, M. Florent Gravel, président-directeur général de l'ADA, s'est joint à Mme Ghislyne G. Lorrain, administratrice de la Fondation Tirelire pour remettre des chèques à trois organismes de la région, soit le Centre d'entraide Racine-Lavoie, Moisson Laurentides et les Serres de Clara.



Alain Thibaudeau, directeur général de la Fondation Tirelire, Florent Gravel, président-directeur général de l'ADA, les représentants du Centre d'entraide Racine-Lavoie, des Serres de Clara et de Moisson Laurentides ainsi que Ghislyne G. Lorrain, administratrice de la Fondation Tirelire.



Pasquale Vari, Cong-Bon Huynh et Moreno Tomei partagent leurs connaissances avec les aides-cuisiniers qui participent au programme de réinsertion sociale du Chic Resto Pop.



Les bénéficiaires du Chic Resto Pop lors du Souper Chic à prix Pop de la Fondation Tirelire.



Cong-Bon Huynh, Moreno Tomei et Pasquale Vari accompagnés de Jacynthe Ouellette, directrice générale du Chic Resto Pop remettent des paniers gourmands aux gagnants du tirage.



Les membres du conseil d'administration de la Fondation Tirelire et les ambassadeurs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec ont remis un don de 25 000 \$ au Chic Resto Pop.



CONGRÈS 2011

Jouons tous nos atouts

La 56^e édition du congrès annuel de l'A.D.A. s'est déroulée au magnifique *Fairmount Mont-Tremblant* les 4, 5 et 6 novembre 2011. Une fois de plus, les nombreux participants ont bénéficié d'une programmation à la fois enrichissante et diversifiée. Pour ceux et celles qui ont manqué cet événement mémorable, voici un petit aperçu de ce congrès des plus réussis.



Les spectacles musicaux et la soirée de poker ont été grandement appréciés des congressistes.

Pour M. Christian Jasmin, le 56^e congrès avait une signification toute particulière. C'est que, après 3 ans comme président du Conseil d'administration de l'A.D.A., il a décidé de ne pas renouveler son mandat. Pour souligner son dévouement extraordinaire envers l'industrie du détail en alimentation durant les 7 dernières années, l'A.D.A. a tenu à le féliciter devant tous ses confrères et consœurs de l'industrie lors de la soirée du vendredi.



Florent Gravel (pdg de l'A.D.A.) remettant la plaque de remerciement à Christian Jasmin (président sortant)



La nouvelle équipe du Comité de direction de la SMF de l'A.D.A., avant le début de la table ronde et de leur assemblée annuelle. 2^e rangée – de gauche à droite : Luc Jetté (Sleeman), Stéphane G. Bouchard (Distribution Régitan), Jean-François Courchesne (Groupe Chagall), Domenic J. Mancuso (Saputo), Michel A. Fortin (JTI-Macdonald), Christian Bérubé (Meilleures Marques), 1^{re} rangée – de gauche à droite : Marc Sauvageau (Acosta Ventes et marketing), Ginette Desjardins (A.D.A.), Daniel Fradette (Pepsico Canada) et Gérald Cayouette (Les Aliments de consommation Maple Leaf) – Absent de cette photo : Richard Gagnon (La Paysanne) et Christian Jasmin (IGA Famille Jasmin et représentant des détaillants au sein du comité).

La section des membres-fournisseurs (SMF) a tenu sa deuxième assemblée annuelle et une table ronde dans l'après-midi du samedi 5 novembre. Les nombreux participants ont ainsi fait le point sur la dernière année qu'ils qualifient de franc succès. Ils ont organisé une première activité de réseautage entre fournisseurs et détaillants réunissant près de 200 personnes et recruté 25 nouveaux membres. À cela s'ajoute la réalisation d'avancements considérables dans plusieurs dossiers, dont celui du transport. Forte de leur succès et remplie d'idées de projets, la nouvelle équipe du SMF entend maintenir le cap pour la nouvelle année qui risque d'être tout aussi occupée sinon plus.



Éco Entreprises Québec est une importante organisation représentant plus de 2000 entreprises et organisations dans leur responsabilité de financer leur part des coûts de la collecte sélective des municipalités du Québec. À la demande de l'A.D.A., Mme Vermette est venue expliquer les impacts de l'application du projet de loi 88 (qualité de l'environnement) ainsi que de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles sur les détaillants en alimentation.

La présidente-directrice générale d'Éco Entreprises Québec, Mme Maryse Vermette, lors de sa conférence portant sur les enjeux et réalisations de l'organisation qu'elle dirige depuis mars 2008.

Celui dont les actions ont permis plusieurs réalisations d'envergures, dont le développement, et l'introduction de nouvelles gammes de jus de fruits, la mise en œuvre de contrats de sous-traitance et d'alliances stratégiques au Canada et aux États-Unis nous a livré tout un plaidoyer en faveur de l'innovation. C'est ainsi que M. Gattuso a réussi à convaincre les participants qu'une entreprise qui innove est une entreprise où il fait bon vivre.



Jean Gattuso – président et chef de la direction de A. Lassonde inc. – est venu partager sa recette pour obtenir du succès dans le secteur de l'alimentation.



Stéphane Hue, stratège en médias numériques chez *Touché ! PHD*, est venu traiter d'un aspect généralement méconnu par les détaillants, mais qui gagne en popularité auprès de ceux-ci.

Spécialiste en SEM (Search Engine Marketing) ayant travaillé avec plusieurs organisations dont la Fédération des producteurs de lait, Savoura et les Industries Lassonde, la conférence de M. Hue a su piquer la curiosité des congressistes. Comment les réseaux sociaux peuvent nous aider à fidéliser notre clientèle? En quoi consiste le référencement sur les moteurs de recherche? Quels sont les risques associés à l'utilisation des nouveaux médias pour un détaillant? Voilà quelques éléments que M. Hue a bien voulu décortiquer pour nous lors de sa conférence.



Rappelant l'apport considérable des détaillants dans l'atteinte des objectifs québécois en matière d'environnement, le ministre Arcand, nous a fait un vibrant plaidoyer pour que tous continu de mettre l'épaulé à la roue afin de bâtir un Québec plus vert et prospère. Ce dernier a également profité de l'occasion pour remettre, conjointement avec M. Jeannot Richard – vice-président opérations et développements chez Recyc-Québec – les attestations **ICI on recycle niveau 3 : Performance**. Ainsi, M. Dominic Arsenault (IGA Coaticook)

et Luc Vigneault (Métro Plus St-Grégoire) ont reçu la plus haute distinction en matière de gestion des matières résiduelles décernée aux ICI (Industries, Commerces et Institutions).

L'A.D.A. tient à féliciter ces derniers qui ont su démontrer qu'il est toujours possible d'améliorer son empreinte écologique tout en continuant d'offrir un service et des produits de grande qualité.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, était du nombre des conférenciers afin de promouvoir la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles.

CONGRÈS 2011

Jouons tous nos atouts

Jasey-Jay Anderson est de ceux dont le parcours fut parsemé d'embûches, mais qui en sont sorti vainqueur. En racontant le parcours de sa vie, ce dernier a tenté de convaincre les gens de se surpasser tout en maintenant une qualité de vie.



Jasey-Jay Anderson, médaillé d'or aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010, lors de sa conférence le dimanche matin.



Madame Dominique Fortin, sous-ministre associée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et directrice générale de Transformation Alimentaire Québec, lors d'une allocution réalisée durant la soirée du Temple de la renommée.

Au nom du ministre Corbeil, Mme Fortin est venue remercier l'ensemble des détaillants propriétaires en alimentation pour leur rôle clé dans le processus de mise en marché des produits du Québec. Le MAPAQ est conscient que les détaillants usent le peu de marge discrétionnaire dont ils disposent pour favoriser l'accessibilité des produits locaux sur leurs tablettes. À ce sujet, elle a confirmé être au courant que les détaillants désirent en faire plus et nous a assuré que le gouvernement y travaille. Du même coup, elle a tenu à spécifier que l'A.D.A. est, et demeure, le partenaire privilégié du MAPAQ dans ce dossier comme dans bien d'autres.

« Former vos commis gratuitement : c'est possible! » Voilà le message qu'est venue livrer Mme Zert aux nombreux détaillants présents dans la salle lors de l'ouverture des conférences tôt samedi matin. C'est devant un auditoire particulièrement attentif qu'elle a présenté les 8 formations en ligne que le CSMOCA a récemment développées pour répondre au besoin urgent des détaillants en alimentation. Gratuites et accessibles en ligne 24/7 sur csmoca.org, les formations abordent des notions clés telles que les normes d'hygiène et de salubrité, la gestion des comptoirs, la connaissance des produits ou le service à la clientèle.



Laurence Zert – directrice générale du Comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur de l'alimentation (CSMOCA) – s'est entretenue avec les congressistes tôt samedi matin.



Aliment du Québec a gracieusement remis un magnifique panier cadeau rempli de produits locaux à chacune des tables de convives en plus d'en remettre à chaque conférencier. Sur la photo, M. Florent Gravel – président du CA d'Aliments du Québec et pdg de l'A.D.A. – remet un panier au ministre Pierre Arcand.

PROGRAMME ESCOUADE JEUNESSE

Natrel*



Promenade dans les sentiers, baignade, jeux vidéo, film, maquillage, spectacle de clown, etc. Bref, les jeunes et moins jeunes ont eu des heures de plaisirs en profitant des nombreuses activités organisées par l'Escouade Jeunesse Natrel.

Selon plusieurs parents, l'équipe d'animation a fait un travail exceptionnel permettant ainsi aux enfants de s'amuser et aux parents de participer pleinement aux activités du 56^e congrès.



Temple de la renommée



Sur cette photo – de gauche à droite : Jean-Philippe Beaudry (Distribution Jean-Paul Beaudry Limitée), Florent Gravel (pdg A.D.A.), Jean-François Marcoux (fils de M. Marcoux), André Forget (président du comité petites surfaces de l'A.D.A.), Yves Marcoux (intrônisé 2011), Lorraine Marcoux (épouse de M. Marcoux), Daniel Choquette (nouveau président de l'A.D.A.), Bianca Marcoux (fille de M. Marcoux), Vincent Bourguoin (conjoint de Bianca), Christian Jasmin (président sortant de l'A.D.A.)

Celui qui, en 1979, a converti une petite épicerie en dépanneur a été reconnu par ses pairs pour son travail acharné. La qualité du service à la clientèle, l'écoute et la chaleur humaine de M. Marcoux et de sa femme sont parmi les ingrédients de leur succès. Petit à petit, les Marcoux sont passés du statut « d'étrangers » à « familiers » pour les gens du quartier où ils opèrent leur commerce. Dans le domaine du détail en alimentation, M. Marcoux a su démontrer que le succès ne se calcule pas en pieds carrés. Aujourd'hui, les Marcoux peuvent compter sur leur fils qui, après un bref détour, a décidé de reprendre l'entreprise familiale.



Sur cette photo – de gauche à droite : Roger Lemay (conjoint de Guy Pelletier), Luc Vigneault (propriétaire du Métro St-Grégoire inc.), Guy Girard (Directeur, opérations de détails, Metro affiliés Est), Christian Jasmin (président sortant de l'A.D.A.), Guy Pelletier (intrônisé), Luc Tardif (Directeur, opérations de détails, Metro affiliés), Dominique Fortin (sous-ministre associée au MAPAQ et directrice générale de TRANSAQ), Germain Pelletier (père de Guy Pelletier), Florent Gravel (pdg de l'A.D.A.), Rolande Pelletier (épouse de Germain Pelletier), Daniel Choquette (nouveau président de l'A.D.A.), Claudel Fortin (Directeur, Développement des Bannières Intermédiaires Est / Metro Richelieu / Distagro), Pierre Laliberté (Directeur du Développement des Bannières Intermédiaires Ouest et Libre Services, Metro Richelieu / Distagro), Yves Labrecque (ex-directeur général d'un magasin du Groupe GP).

À 22 ans, M. Pelletier a pris la gouverne d'une entreprise familiale et a réussi, en quelques années, à en faire la plus grande chaîne indépendante de commerce en alimentation du Québec. C'est un passionné du détail en alimentation et ses collègues tiennent à saluer sa détermination et son dévouement. Pour avoir su amener plus loin une entreprise familiale déjà florissante, M. Pelletier est aujourd'hui reconnu par ses pairs.



Christian Jasmin (président sortant de l'A.D.A.), Denis Gingras (Vice-président / Exploitation de détail, bannières IGA Extra, Sobeys Québec Inc.), Florent Gravel (pdg de l'A.D.A.), Marie-Josée Bouchard (fille de M. Bouchard), Pierre St-Laurent (Vice-président principal / Développement des affaires et Secteur Multi-surfaces, Sobeys Québec Inc.), Michel Bouchard (intrônisé), Luc L. Blais (Vice-président / Exploitation de détail, bannières IGA et «Les Marchés Tradition», Sobeys Québec Inc.), Dominique Fortin (sous-ministre associée au MAPAQ et directrice générale de TRANSAQ), Loïc Cloutier (Vice-président / programmes et systèmes, Sobeys Québec Inc.), Charles Toupin (Directeur principal / Exploitation de détails, bannières Bonichoix et secteur Multi-Surfaces, Sobeys Québec Inc.), Bruno Lambert (propriétaire IGA Marchés Lambert et Frères Inc. et président de l'Association des épiciers du Bassin Laurentien (marchands IGA) et Daniel Choquette (nouveau président du CA de l'A.D.A.).

M. Bouchard a fait ses débuts en 1969 comme emballleur dans un Steinberg de Rimouski. Aujourd'hui, il s'agit d'un modèle pour ses collègues de l'industrie. Son cheminement professionnel l'a amené à occuper diverses fonctions et relever de nombreux défis dans le secteur du détail en alimentation. Il a su redresser une organisation qui, à son arrivée, était en piètre état. C'est un homme d'affaires aguerri dont le succès repose sur l'honnêteté et la rigueur.



Sur cette photo, de gauche à droite : 1^{re} rangée devant – Josée Bédard (Directrice Principale Affaires Corporatives chez Provigo/Membre du groupe Loblaw), Dominique Fortin (sous-ministre associée au MAPAQ et directrice générale de TRANSAQ), Julien St-Georges (père de Daniel et Martine), Lucette Champoux (épouse de Julien St-Georges), Danielle St-Georges (intrônisée), Martine St-Georges (intrônisée), Marianne St-Georges (fille de Martine St-Georges), Louis Joly (conjoint de Marianne), 2^e rangée derrière – Christian Jasmin (président sortant de l'A.D.A.), Steve Lamontagne (Directeur des ventes et développement des affaires chez Provigo/membre du groupe Loblaw), Florent Gravel (pdg de l'A.D.A.), Sébastien Rondeau (fils de Danielle), Julie Silvaggio (conjointe de Sébastien), Daniel Choquette (nouveau président de l'A.D.A.), Sylvain Doth (Directeur Principal/magasin affilié indépendant Québec et Atlantique chez Provigo Groupe Distribution), Roch Pilon (Copropriétaire – Esso Grenville)

La famille St-Georges œuvre dans le secteur de l'alimentation depuis les années 1970. Le père avait alors acheté une épicerie à St-Michel que ses filles ont racheté en 2001. En plus de former un duo de femmes d'affaires incroyable, les sœurs St-Georges sont aussi très impliquées dans leur communauté. Celles qui se disent « nées dans un panier d'épicerie » sont aujourd'hui reconnues par l'ensemble de l'industrie du détail en alimentation.

Les lauréats du *Temple de la renommée A.D.A.* sont sélectionnés par leurs pairs, pour leur sens aigu des affaires, leur sens de l'innovation et leurs standards de qualité supérieure. Ce sont des marchands qui ont marqué leur industrie et qui, grâce à leur vision

et leur acharnement, permettent au Québec de demeurer l'un des endroits du monde où le panier d'épicerie est varié, abondant et abordable à longueur d'année.

REVUE DE L'ANNÉE 2011

Agroalimentaire

Publication des rapports d'inspection d'établissement alimentaire

Février 2011 – L'A.D.A. a été approchée par le MAPAQ pour une consultation exploratoire sur un projet de publication des rapports d'inspection. C'est une tendance en évolution dans le monde occidental, notamment à Toronto, à New York, etc. Le mandat a été confié à un fonctionnaire d'expérience, M. Jean-Paul Lucia-Berdoux.

Printemps 2011 – Une firme de consultants est mandatée pour faire des « groupes de discussion » des différents secteurs concernés : détaillants, distributeurs, transformateurs, consommateurs, etc. L'A.D.A. ne pouvait pas proposer des participants, par contre nous avons obtenu qu'une proportion de **détaillants propriétaires** soient obligatoirement incluse dans le « groupe détail », tout comme qu'il y ait une représentation des régions hors Montréal.

Automne 2011 – Le rapport montre bien que la majorité des participants ne sont pas prêts à instaurer immédiatement un système de notation affiché à la porte des établissements. Comme le recommande le rapport, il est important, avant d'aller dans un système de publication, de mettre en place des mesures qui vont améliorer la constance des résultats d'inspection dans le temps et dans l'espace face à une même situation. Les mesures d'évaluation de cette constance et les résultats atteints devraient être publicisés.

Depuis septembre dernier, un groupe de travail – dont fait partie l'A.D.A. – a été mandaté par le MAPAQ pour étudier la possibilité d'implanter un Programme de publication des résultats d'inspection des restaurants et autres établissements alimentaires. Conscients que des modèles de programmes similaires existent à Toronto et à New York, les membres du groupe de travail entendent évaluer les avantages et inconvénients de chaque modèle et évaluer l'arrimage possible avec le système québécois passablement différent.

À suivre :

L'A.D.A. n'est pas contre l'implantation d'un programme permettant entre autres de dénicher les tricheurs et de les exposer au grand jour. Toutefois, avant qu'un tel programme ne voit le jour, plusieurs aspects associés aux modalités de mise en application devront être clarifiés. L'A.D.A., tout comme les inspecteurs du MAPAQ, s'inquiète plus particulièrement de la capacité de maintenir des inspections uniformes sur l'ensemble du territoire québécois. Il est primordial que les standards soient les mêmes pour tous et que des mesures concrètes nous permettent de nous assurer qu'il en soit ainsi à Montréal comme ailleurs, dans les marchés publics, les commerces ethniques, etc. De plus, tel que démontré par les actions récentes des gouvernements provinciaux et fédéraux, les PME sont déjà surréglementées. En ce sens, il faudra éviter d'imposer un fardeau additionnel à ces dernières.

Il est également incontournable de prioriser et de vulgariser l'information qui serait rendue publique. À moins de vouloir affoler la clientèle, il ne serait pas très réfléchi de diffuser tels quels, les cas de non-conformité d'un point de vente donné. Actuellement, pour la très grande majorité de nos membres, les rapports servent à identifier les lacunes à corriger avant la prochaine visite. Avec un système de divulgation, la visite des inspecteurs risque de revêtir une connotation plus négative. Finalement, considérant que le coût des permis a récemment fait l'objet d'une augmentation, la dernière question est celle du coût d'implantation d'un tel programme et de savoir qui devra l'assumer.

Nouvelle politique bioalimentaire

Depuis 2008 que la Commission Pronovost a déposé son rapport final au gouvernement. L'industrie attendait donc avec impatience sa nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec.

FRANCE

Octobre 2010 – Le ministre français de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la mise en place de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires pour rétablir plus d'« équité et de justice » en faveur des agriculteurs. L'objectif de cette nouvelle structure est de faire « la vérité totale sur les prix alimentaires ». À l'été 2009, un conflit concernant les marges avait opposé les agriculteurs à la grande distribution. Composé d'une trentaine de personnes (État, syndicats agricoles, pêche, industriels, distributeurs, consommateurs), l'Observatoire rendra en priorité un rapport sur la filière bovine. Celui-ci est attendu avant la fin de l'année 2011. L'organisme communiquera aussi sur une base mensuelle et publiera ses travaux sur un site Internet qui devrait entrer en fonction au début de l'année. L'A.D.A. voit dans cette initiative un souci de transparence et d'équité de la part du gouvernement, qui souhaite faire la lumière sur des pratiques commerciales jusqu'ici demeurées plutôt opaques.

FRANCE

Décembre 2010 – Tel que convenu, l'Observatoire a publié son premier rapport portant sur l'étude des prix et marges dans la filière bovine. Ce dernier peut être consulté à l'adresse suivante : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr> On y explique que l'augmentation des marges est principalement causée par la fabrication de produits plus élaborés réalisés à partir d'une matière première dont la valeur progresse peu. Ça représente plus de frais de personnel et « autres achats et charges externes ». Conséquemment, les auteurs concluent que « l'augmentation de la marge brute par kg de carcasse dans l'industrie ne peut pas être expliquée par une augmentation des bénéfices ».

Juin 2011 – Le *Livre vert* est rendu public au début du mois de juin 2011. Surprise, il renvoie l'industrie à une nouvelle phase de consultations. Pourtant, il s'agit d'un document assez consensuel qui se distingue surtout dans sa volonté de faire des produits agroalimentaires québécois une pierre angulaire de la politique. La bonne nouvelle c'est que, les circuits courts y sont désignés comme des incontournables du développement de l'industrie agroalimentaire du Québec. Une commission parlementaire est attendue dès septembre 2011.

Le texte intégral du *Livre vert* peut être consulté sur le site du MAPAQ à l'adresse : www.mapaq.gouv.qc.ca

Août 2011 – L'A.D.A. dépose son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN). À priori, le Livre vert reconnaît l'importance de mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois, mais l'A.D.A. ose espérer que Québec sera aussi conscient de l'importance de rendre ces produits accessibles aux consommateurs. C'est d'ailleurs sur des mesures concrètes qui pourraient être intégrées à une future loi-cadre que nous avons insisté dans nos commentaires auprès MAPAQ. L'A.D.A. a été informée qu'elle sera du nombre des groupes qui seront entendus.

Octobre 2011 – Des audiences de la CAPERN étaient prévues pour la mi-septembre, mais voilà qu'après une semaine d'audience, on annonce que la suite sera reportée au début de 2012. Plus de 200 groupes ont demandé à être entendus et le ministre s'est engagé à les écouter tous. L'A.D.A. attend avec impatience la date de son audience, fort probablement au début de 2012.

Promotion des Aliments du Québec

Décembre 2010 – Metro emboîte le pas à IGA au niveau de sa stratégie d'affichage. Dans le cadre de la campagne « Toujours le bon choix » la bannière s'associe à Aliments du Québec afin de mettre en valeur les produits d'ici. Par ce partenariat, Metro s'engage à installer une étiquette bleue devant chaque produit du Québec présent sur ses tablettes. De cette façon, les clients pourront plus facilement identifier les produits québécois et espérons-le, feront le choix de s'en procurer.

Avril 2011 – Le 3 avril 2011 à la boulangerie Première Moisson de la rue Masson à Montréal, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Corbeil, a lancé une toute nouvelle campagne de mise en valeur des Aliments du Québec. L'annonce a été faite en présence des représentants des grandes chaînes d'alimentation, les administrateurs d'Aliments du Québec, dont son président Florent Gravel ainsi que de la nouvelle porte-



parole de la campagne, la comédienne et animatrice Mme Chantal Fontaine (Par-dessus le marché).

Août 2011 – Aliments du Québec renouvelle son image avec le lancement de son nouveau site Web dans le cadre de l'Expo Québec. Plus vivante et conviviale, cette nouvelle vitrine se tourne résolument vers les consommateurs, leur facilitant encore plus la navigation et l'accès à l'information. Il souhaite stimuler encore davantage l'intérêt des consommateurs pour les aliments du Québec et les aliments préparés au Québec qu'offrent nos producteurs et nos transformateurs.

Septembre 2011 – Afin de maintenir et d'accroître la notoriété de son label auprès des consommateurs, des producteurs et des transformateurs, Aliments du Québec a procédé à une révision des normes régissant les droits d'utilisation commerciale de ses logos sur les produits alimentaires. On apprend du même coup qu'un système de contrôle et d'audit aléatoire sera mis en place afin de veiller à ce que les normes régissant l'utilisation des logos soient respectées. De plus, un comité sera également formé pour gérer efficacement et équitablement tout cas ambigu ou litigieux.

À suivre :

Toutes ces initiatives convergent vers un seul but, faire connaître le logo des Aliments du Québec afin qu'ultimement il devienne un critère prioritaire d'achat pour les consommateurs. C'est pourquoi il faut également poursuivre les efforts pour augmenter le nombre de produits certifiés, le référencement chez les grandes chaînes, l'identification dans les plus petits points de vente, etc. Une façon de faire serait de pro-

poser des incitatifs à la mise en marché différenciée chez les détaillants. Espérons que l'industrie et le gouvernement continueront de collaborer de façon aussi exemplaire afin d'en faire la promotion concertée. L'appui de l'A.D.A. est néanmoins assuré.

Traçabilité de la viande bovine

Décembre 2010 – Le MAPAQ souhaite examiner le système de traçabilité de la filière de la viande bovine, de l'abattoir jusqu'au comptoir du boucher. Un comité de travail a donc été mis sur pied, en collaboration avec Agri-Traçabilité Québec, afin de réfléchir à la question. À part les producteurs bovins, tous les représentants de la filière participent au groupe de travail : abattoirs, distributeurs et grossistes, transformateurs et détaillants; l'A.D.A. n'est pas en reste. La démarche propose d'abord de dresser un état des lieux pour chacun des maillons de la chaîne, puis de réfléchir à la possibilité d'affiner le système de traçabilité actuel. Il n'est pas pour le moment question d'imposer un système en particulier, mais plutôt de vérifier l'efficacité des systèmes en place. Afin de s'assurer que les contraintes, obligations et réalités diverses des détaillants soient adéquatement transmises au groupe de travail du MAPAQ, l'A.D.A. a réuni des détaillants intéressés dans un comité de travail interne.

Hiver 2011 – En collaboration avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ), un état des lieux pour chacun des maillons de la chaîne est dressé dès la mi-janvier dans le cadre des visites d'entreprises. Parmi les entreprises visitées, l'A.D.A. s'est assurée de soumettre une liste des détaillants représentatifs qui pourront adéquatement transmettre leurs réalités, contraintes et obligations au groupe de travail du MAPAQ. L'objectif est de vérifier l'efficacité des systèmes en place et non, pour l'instant, d'imposer un système en particulier.

REVUE DE L'ANNÉE 2011

Agroalimentaire

Printemps 2011 – Le MAPAQ et Agri-Traçabilité Québec terminent les visites d'entreprises de toute la filière bovine.

Août 2011 – La version préliminaire du rapport final d'Agri-traçabilité est finalement déposée au comité de travail à la fin août. Cette première version est trop sommaire pour dresser un portrait de l'état actuel de la traçabilité de ces produits au Québec. En effet, l'état de la situation n'y est rapporté que factuellement, sans que l'information soit nécessairement analysée ou traitée. L'A.D.A. ainsi que d'autres membres du comité de travail demandent à ATQ de préciser ses conclusions à la suite de cette première série de visites.

Il est essentiel pour l'A.D.A. que les performances, réalités, contraintes et obligations des détaillants québécois soient prises en compte dans les recommandations d'ATQ, surtout si le projet devait se poursuivre dans une seconde phase d'essais sur le terrain pour l'amélioration de la traçabilité de la viande bovine.

Septembre 2011 – ATQ promet de plancher sur un rapport final plus « détaillé » et de revenir vers le comité au milieu d'octobre.

Octobre 2011 – ATQ dépose une nouvelle version du rapport final dont les résultats sont financés par le Programme Canadien d'adaptation agricole (PCAA) du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

À suivre :

L'A.D.A. déplore le peu de représentativité de l'échantillon retenu aux fins d'étude. Comment peut-on prétendre dresser le portrait de l'ensemble de la filière en se basant sur seulement quatre détaillants?

Nous souhaitons que la réalité soit clairement représentée, car la traçabilité (dont la finalité doit être la sécurité des aliments) est cruciale pour tous les détaillants, sans que ceux-ci soient pour autant prêts à financer un système dont l'objectif serait plutôt de servir au marketing ou « branding » d'une filière en particulier. Sinon, pourquoi privilégier un tel système pour le bœuf et pas pour le poulet, le veau ou le porc?

Prix du lait

Automne 2010 – Le vendredi 3 décembre 2010, l'A.D.A. s'est présentée devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires (RMAAQ) pour la séance publique sur le Règlement sur le prix du lait à la consommation. Notre demande était la suivante : accorder une augmentation du prix minimum à deux volets, soit une pour les détaillants et une autre pour les laiteries, sachant que les producteurs bénéficient déjà de leur propre indexation annuelle. Nous avons aussi demandé à ce que le prix du format 4 litres soit réajusté sur les trois prochaines années, pour rattraper graduellement le prix de base du format 1 litre.

Les laiteries ont plutôt demandé à ce que la formule d'indexation soit révisée, ce à quoi l'A.D.A. n'a pas émis d'objection. De leur côté, les producteurs ont demandé à la RMAAQ de bien préciser dans sa future décision qu'ils n'en sont pas les seuls responsables, car ils déplorent le fait d'être pointés du doigt par les médias et l'opinion publique en ce qui concerne l'augmentation du prix du lait.

La décision de la RMAAQ est tombée à quelques jours de Noël. C'est avec beaucoup de déception que l'A.D.A. a constaté que ses requêtes n'ont pas été entendues. En ce qui concerne la fixation d'un prix minimum distinguant celui des détaillants de celui des transformateurs, la Régie a motivé sa décision par « l'absence de données vérifiées permettant de mesurer la marge réelle des détaillants ». La RMAAQ a enjoint les intervenants qui requièrent la modification de l'approche actuelle de réglementation des prix du lait de consommation à produire un plan d'action avec échéancier pour la fin juin.

Mai 2011 – Suite à l'annonce de la Commission canadienne du lait d'augmenter le prix du lait de consommation en date du 1^{er} août, le CILQ demande à ce que la hausse consentie aux producteurs soit ainsi appliquée à toute la chaîne de production laitière.

Juin 2011 – La dernière décision de la RMAAQ est tombée le 15 juin. L'A.D.A. est heureuse de constater que l'augmentation des prix aux producteurs est reflétée



dans les prix de détail qui sont augmentés pour tenir compte de la hausse des coûts des détaillants notamment au chapitre des coûts d'électricité, de main-d'œuvre et de loyer. Plus important encore, la

Régie entend indexer les prix selon l'augmentation des prix aux consommateurs de manière à traiter équitablement les laiteries et les détaillants qui pourraient voir l'augmentation de leurs coûts reflétée lors de la prochaine indexation annuelle.

Novembre 2011 – Surprise! Le 8 novembre 2011, l'A.D.A. reçoit un avis de convocation l'invitant à se présenter à une consultation publique de la RMAAQ portant sur l'abrogation du règlement sur les prix du lait de consommation. S'en est suivi une levée de boucliers de la part des acteurs de l'industrie qui n'ont jamais réclamé une telle mesure. Tous ont demandé des explications et surtout le temps nécessaire pour se préparer à une telle séance. Constatant le tollé créé par leur annonce, la RMAAQ a fait marche arrière et a décidé de réaliser une consultation sur « l'opportunité d'abroger le règlement ».

Décembre 2011 – L'A.D.A. se présente, accompagnée de plusieurs détaillants, à la séance de la RMAAQ et dénonce vigoureusement cette volonté d'aller de l'avant avec un processus pouvant mener à l'abolition du règlement dont personne ne souhaite le retrait. Néanmoins, la Régie garde le cap et demande aux acteurs de l'industrie de réaliser de nouvelles études permettant de démontrer que la formule actuelle représente bel et bien les coûts réels engendrés par la filière (excluant les producteurs).

À suivre :

La prochaine séance de la RMAAQ est prévue vers le mois d'avril 2012. Une chose est certaine, nous suivrons le dossier de très près. Pour en savoir plus, consultez la section Suivi de dossiers en page 6.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.D.A.

Élu le 5 novembre dernier lors de l'assemblée annuelle

Conseil d'administration 2011-12

Président



DANIEL CHOQUETTE

MARCHÉ D. CHOQUETTE
ET FILS (PROVIGO)
Marieville
Montréal

Vice-président



DOMINIC ARSENAULT

IGA COATICOOK INC.
Coaticook
Estrie /Montréal

Trésorier



ANDRÉ FORGET

DÉPANNEUR FORGET
(BEAU-SOIR)
Montréal

Secrétaire



MICHEL DÉPATIE

MARCHÉ DÉPATIE INC.
(METRO)
Laval
Laval/Laurentides



CAROLINE BOUCHARD

MARCHÉ CENTRE-VILLE
(AXEP et PROVIGO)
Chicoutimi
Saguenay-Lac-St-Jean



**JONATHAN
CHAMPAGNE**

IGA G. CHAMPAGNE
ET FILS
Verdun
Montréal



MARCEL CLERMONT

SUPERMARCHÉ
McMASTERVILLE INC. (IGA)
McMasterville
Montréal



BRUNO DESROCHERS

PROVIGO CHERTSEY
Chertsey
Lanaudière



YAN GLADU

IGA EXTRA GLADU
St-Jean-sur-Richelieu
Montréal



GUILLAUME LAROCHE

METRO LAROCHE
St-Étienne-de-Lauzon
Chaudière-Appalaches



CAROLINE LEDUC

SUPERMARCHÉ PIERRE
M. LEDUC ET FILLES INC.
Montréal
Montréal



GINETTE REID

MARCHÉ REID & GADOUA
(IGA Extra et IGA)
Mercier, Beauharnois
Montréal



MARIO SAUVÉ

ULTRAMAR LTÉE
(DÉPANNEUR DU COIN)
Montréal
Tout le Québec



**CHRISTIAN
ST-JACQUES**

IGA EXTRA MONTÉE
PAIEMENT
Gatineau
Outaouais



FLORENT GRAVEL

Président-directeur général



Association
des détaillants
en alimentation
du Québec

REVUE DE L'ANNÉE 2011

Mode de paiement

Frais transactionnels

É.-U. **Octobre 2010** – le Département de la Justice américaine (DOJ) a annoncé qu'il entamait une poursuite antitrust contre les règles des réseaux d'American Express, de MasterCard et de VISA qui empêchent les marchands d'offrir à leurs clients des rabais ou de l'information sur les coûts d'utilisation du paiement par crédit ou débit. Il y a matière à réflexion pour le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement au Canada.

FRANCE L'Assemblée nationale française a emboîté le pas à l'Australie et aux États-Unis le 20 octobre 2010. Des amendements au projet de loi de Finances 2011 ont été votés et statuent entre autres que « Les commissions interbancaires perçues au titre d'une opération de paiement par carte ne doivent pas s'éloigner de façon abusive des coûts réels supportés par le prestataire de service ».

Novembre 2010 – La Commission sénatoriale des finances publiques a tenu des audiences publiques les 24 et 25 novembre 2010. L'A.D.A. s'est déplacée à Ottawa pour rencontrer les sénateurs et présenter le mémoire de la Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit et de débit.

Décembre 2010 – Bien que certains groupes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) semblent croire que le code de bonnes pratiques du ministre fédéral des Finances Jim Flaherty garantit un rapport de force plus équitable entre les commerçants et les banques et compagnie de crédit, d'autres groupes tels que l'Union des consommateurs tirent à leur tour la sonnette d'alarme.

Le Bureau de la concurrence a déposé une demande au Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles « contraignantes et anticoncurrentielles » imposées par Visa et MasterCard aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit. Il s'agit d'une nouvelle de taille.

Janvier 2011 – Dès le début 2011, la FCEI affirme vouloir lancer une campagne pour inciter les consommateurs à effectuer leurs achats avec une carte de débit ou de l'argent comptant. Mieux vaut tard que jamais, dit le dicton. Au provincial, le ministre de la Justice et ministre responsable de la Loi

sur la protection du consommateur, Jean-Marc Fournier, a dit souhaiter « confronter les associations de commerçants et institutions prêteuses au cours des prochaines semaines ». Il s'interroge notamment sur l'impact des nombreux programmes de récompenses existants.

Février 2011 – L'A.D.A. a fait partie de ceux qui se sont présentés devant le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement, lors des consultations organisées à Montréal. Christian Jasmin (IGA Famille Jasmin) et Michel Dépatie (Métro Dépatie) y ont vivement défendu les intérêts des détaillants en alimentation du Québec et ont insisté sur l'effet néfaste de l'augmentation faramineuse des frais transactionnels qui leurs sont imposés depuis les dernières années.

Lors de la rencontre, les membres du Groupe de travail se sont surtout montrés préoccupés par le retard technologique du marché canadien par rapport à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Tous les détaillants québécois présents à la consultation s'entendaient sur une chose : oui à l'innovation, mais dans la mesure où elle est profitable au commerce et qu'elle ne soit pas une occasion d'imposer des frais d'opération additionnels dans le système de paiement. D'autant plus que les banques émettrices sont les seules à en profiter.

Avril 2011 – Dans un communiqué, la sénatrice libérale Pierrette Ringuette a vivement dénoncé le fait qu'en plus de diminuer les revenus du gouvernement, ces frais ne sont pas uniquement imputés aux consommateurs qui choisissent d'utiliser leur carte de crédit, mais bien à tous les contribuables du pays. Mme Ringuette a par ailleurs rappelé que l'Australie a adopté il y a sept ans une loi qui limite à 0,33 % les frais de traitement facturés aux gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux, et qu'une telle limite aurait valu au gouvernement fédéral et aux contribuables canadiens une économie de 10 millions \$, l'année dernière seulement.

Juin 2011 – Le ministère de la Sécurité publique du Québec a émis plus de 200 cartes de crédit Mastercard au début du mois de mai, afin de verser directement aux sinistrés de la Montérégie les montants d'indemnisation qui leur sont accordés. Le ministère de la Sécurité publique mention-

nait que si l'expérience s'avérait concluante, la méthode pourrait être élargie à l'avenir pour l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

L'A.D.A. comprend et adhère tout à fait aux visées du projet pilote, mais a dénoncé vivement le choix d'utiliser des cartes de crédit pour y arriver. Nous craignons que le gouvernement, en choisissant d'agir ainsi, fasse payer des frais supplémentaires aux commerçants d'une zone sinistrée alors que logiquement, ils auraient plutôt besoin du contraire! Le ministère nous répondra pour tenter de se justifier que c'était une carte Mastercard Débit et non une carte de crédit. En agissant de la sorte, il est vrai qu'il n'impose pas de frais additionnels, mais il accentue néanmoins la confusion des consommateurs tout en donnant de la force à l'option des compagnies de crédits. Pourtant, il existe une alternative bien établie au Canada et protégée par la décision de février 2010 du bureau de la concurrence, soit Interac. Un système tout aussi fiable, efficace et accessible, mais à moindres coûts et surtout sans intentions cachées!

É.-U. **Juin 2011** – Payer ses employés en déposant leur salaire directement sur une carte Visa, voici ce que le géant du crédit propose aux entreprises américaines depuis le début du mois de mai.

Seulement disponible aux États-Unis pour l'instant, il faudra attendre un peu avant de savoir si la Visa Payroll sera proposée aux employeurs canadiens. C'est plutôt préoccupant!

Été 2011 – Le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement a publié un premier rapport. À la surprise générale, on y admet que les frais de transaction payés par les commerçants sont problématiques. Les groupes intéressés ont été invités à soumettre leurs commentaires avant le 15 septembre. La Coalition québécoise contre la hausse des frais de cartes de crédit et de débit – dont fait partie l'A.D.A. – a saisi l'occasion pour communiquer son message.



Octobre 2011 – À Québec, c'est le début de l'étude du projet de loi 24 visant à contrer le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation. On y propose entre autres de porter à 5 % le paiement minimal sur les cartes de crédit et que, en cas de non-paiement, les institutions financières deviennent responsables du crédit des consommateurs. Le projet pourrait également obliger les commerçants à vérifier la capacité des consommateurs à rembourser leur crédit.

Loin d'être contre l'idée de réduire l'endettement des consommateurs, l'A.D.A. s'inquiète surtout du flou entourant l'obligation des commerçants à vérifier la capacité de payer des clients avant d'accorder un prêt. Il faut éviter de confondre commerçants et compagnies de crédit, car de façon générale, les bannières émettrices de cartes de crédit ne sont que les intermédiaires pour les institutions financières.

Nous reconnaissons que le surendettement des ménages est un problème. Cependant, nous pensons que les banques devront tôt ou tard prendre leur responsabilité face au crédit à la consommation. Les détaillants en alimentation sont, quant à eux, déjà aux prises avec des frais transactionnels exorbitants – imposés par ces mêmes banques – pour tout achat effectué par carte de crédit.

Novembre 2011 – Le groupe de travail a terminé ses consultations et souhaite soumettre son rapport final au ministre Flaherty d'ici la fin de l'année. En fait, son rapport devrait être déposé en deux parties. D'abord, un document nommé « Going digital » (titre pas encore traduit) portant sur les résultats de 3 des groupes consultatifs présentera les propositions visant l'industrie. Ensuite, la partie portant sur les recommandations réglementaires sera soumise au ministre. Il y a fort à parier que l'échéancier de départ sera difficile à respecter.

E.U. **Janvier 2012** – Le principal candidat républicain à l'élection présidentielle, Mitt Romney, souhaite annuler la Loi Dodd-Frank qui protège les commerçants en limitant les frais abusifs liés aux achats par carte de débit. Voilà un exemple qui démontre clairement que le lobby des banques n'abandonnera aucune bataille là-bas comme chez nous!

À suivre :

Nous espérons toujours que le contrôle ou du moins la limitation des frais de transaction fera partie intégrante des recommandations du Groupe de travail, mais également que le gouvernement Harper a saisi l'urgence d'intervenir pour les propriétaires de commerces de partout au Canada qui subissent les abus croissants des institutions financières.

Guichets Automatiques Privés

Automne 2010 – L'A.D.A. apprend que les détaillants qui disposent d'un guichet automatique bancaire (GAB) privé dans leurs commerces devront bientôt obtenir un permis pour continuer de l'exploiter. Il s'agit d'une nouvelle mesure de lutte contre l'évasion fiscale inscrite au projet de loi 128, présenté en novembre par le ministre des Finances, Raymond Bachand. Craignant que la nouvelle loi ait comme impact de rayer de la carte le marché des GAB, l'A.D.A. a multiplié les interventions afin de protéger cet outil qui, pour plusieurs commerçants, est la seule alternative pour ne pas payer les frais transactionnels exorbitants qu'exigent les banques. L'A.D.A. a signalé ses inquiétudes en déposant un mémoire sur la question le 26 novembre.

Heureusement, le ministre Bachand a accepté de modifier la loi. Quelques irritants demeurent toutefois. Nous nous questionnons sur la pertinence de rendre le permis conditionnel à l'émission par la Sûreté du Québec d'un rapport d'habilitation sécuritaire, indiquant « la présence ou l'absence d'antécédents judiciaires ». Le projet de loi a finalement été sanctionné le 10 décembre 2010, et est officiellement entré en vigueur depuis cette date.

Printemps 2011 – C'est à l'Autorité des marchés financiers (AMF) qu'a été confiée la rédaction du règlement permettant la mise en application de la loi, dont une première version sera soumise aux fins de commentaires au mois de juin. C'est également l'AMF qui sera ensuite responsable de veiller à l'application de la loi.



Novembre 2011 – Nous avons appris que l'AMF entend fermer le dossier en vue d'une approbation finale du règlement fin 2012. Plusieurs signes témoignent d'une ouverture de l'AMF à remédier aux craintes anticipées par les propriétaires de GAB. C'est donc dire que le dénouement risque d'être beaucoup plus positif qu'anticipé, et ce, en partie grâce à une collaboration exemplaire des membres de l'A.D.A.

Décembre 2011 – L'AMF publie finalement le règlement d'encadrement de la loi et le soumet au ministre pour approbation. Outre le maintien d'une vérification (par la Sûreté du Québec) des antécédents de chaque employé qui met de l'argent dans le guichet, la quasi-totalité des demandes que nous avons formulé a été reprise par l'AMF. Ainsi, il n'est plus question d'exiger une caution de 10 000 \$ et le coût pour l'obtention du permis d'exploitation a considérablement diminué.

À suivre :

Comme la proposition actuellement sur la table est sujette à modification par le ministre, nous demeurons à l'affût d'éventuels changements. Suivra ensuite une consultation à laquelle nous ne manquerons pas de participer. Il s'agit d'une victoire significative pour les petites surfaces du Québec qui sont nombreuses à utiliser les guichets privés.

REVUE DE L'ANNÉE 2011



Tabac

Contrebande du tabac

Retour sur 2010 – Depuis le début de l'année 2010, des détaillants de plusieurs régions au Québec nous ont rapporté des hausses significatives de leurs ventes de tabac. Dans les zones couvertes par le programme VITAL, les hausses atteignaient de 20 % à 40 % pour une période d'un an. À la lumière de ces résultats, l'A.D.A. a fait pression pour que le gouvernement provincial étudie la possibilité d'étendre le programme VITAL aux principaux pôles régionaux tels que Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau, Québec et Saguenay. L'A.D.A. croit qu'il est important d'assurer la pérennité des escouades existantes afin de préserver les gains actuels, car on sait très bien que la criminalité trouve toujours le moyen de combler le vide!

Mars 2011 – Tel qu'annoncé dans le budget provincial, 3 millions \$ supplémentaires seront consacrés aux escouades mixtes d'intervention contre les réseaux de contrebande. Le nombre d'escouades passera ainsi de trois à dix à travers le Québec. C'est dorénavant le ministère de la Sécurité publique par le programme Accès-Tabac qui reprendra le flambeau.

Printemps 2011 – Le marché semble ralentir, c'est fort probablement la fin des hausses significatives des ventes de tabac légal. En dehors de quelques épisodes régionaux habituels qui nous sont rapportés, le marché s'est stabilisé. Selon les sources crédibles, la contrebande serait toujours entre 15 % et 20 %, c'est bien trop!

Octobre 2011 – Le 17 octobre, André Forget (Dépanneurs Forget et Secrétaire de l'A.D.A.), Florent Gravel et Pierre-Alexandre Blouin ont présenté le mémoire de l'A.D.A. aux députés siégeant à la Commission sur les finances publiques du Québec. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un mandat d'initiative portant sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande. Le mémoire s'oriente autour de trois recommandations visant à briser l'impunité et l'insouciance générale de la population entourant le tabac de contrebande :

- Étendre les escouades spécifiques mixtes de lutte à la contrebande et en assurer la pérennité;
- Responsabiliser le fumeur en rendant illégale la possession de cigarettes non identifiées;
- Pénaliser l'achat de tabac par des mineurs.

À suivre :

Dans notre lutte pour faire en sorte de casser l'acceptabilité sociale liée à l'usage de tabac de contrebande, l'A.D.A. a gagné en notoriété. D'ailleurs, lors de son passage devant la Commission, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac nous a présentés comme « représentant crédible des détaillants légaux » dans ce dossier. Espérons que les parlementaires s'en souviennent au moment de rédiger leurs recommandations.

Programme « Expansion » d'Impérial Tobacco

Retour sur 2010 – Imperial Tobacco Canada lance son programme *Expansion*. En échange de prix de gros soi-disant préférentiels sur les produits du tabac, Imperial Tobacco exige que certains détaillants lui accordent l'exclusivité, mais détermine aussi par contrat les prix de vente au détail de certains produits. Or, selon quelques-uns de nos membres qui ont procédé à une analyse comparative, il semblerait que ces tarifs soient au contraire moins intéressants.

Pour l'A.D.A., il s'agit d'une pente extrêmement glissante. En effet, le programme Expansion vise d'abord les détaillants à gros volume, et cela exercera une pression à la baisse sur les prix de tous les détaillants avoisinant celui qui a souscrit le programme. Expansion représente un risque réel de baisse de rentabilité, et l'A.D.A. met tous les détaillants en garde contre ce type de démarche.

Avril 2011 – Le programme Expansion continue de déplaire. La Coopérative des dépanneurs d'origine asiatique de Montréal a organisé une petite manifestation à cet

effet, le 22 février. Quelque 150 propriétaires se sont rendus devant le Complexe Guy-Favreau, pour demander à Ottawa d'intervenir. Cependant, le gouvernement ne s'ingère pas dans ce genre d'entente, c'est pourquoi il faut toujours faire preuve de vigilance et bien analyser les contrats avant des les signer.

Alcool

Interdiction de la publicité de prix de l'alcool

Malgré les difficultés, le Comité bière garde le cap sur l'interdiction des publicités de bière à l'extérieur des tablettes afin d'atténuer la pression de la guerre de prix sur la bière. Non seulement les signaux des autorités sont très négatifs à l'idée d'une hausse des prix minimums de la bière, mais en plus plusieurs personnes influentes nous ont assuré que d'attacher l'idée d'une interdiction de publicité à la question du prix serait vouée à l'échec. Tant le Comité bière que la permanence ont multiplié les rencontres avec un ensemble d'intervenants tels que l'ABQ, l'AMBO, Educ'Alcool et son comité d'éthique, le MAPAQ, le MDEIE, la RACJ afin de préparer le terrain et gagner des alliés dans notre quête pour l'interdiction de la publicité de prix de l'alcool.

Hausse du prix minimum de la bière

Avril 2011 – La Régie des alcools, des courses et jeux (RACJ) a révisé comme à chaque année le prix minimum de la bière. En effet, la fameuse « caisse de 24 » venait de passer de 30,95 \$ à 31,57 \$. Le prix minimum est complètement décalé de la réalité du marché! Bien que nous soyons enclins à dénoncer la formule de calcul actuelle qui s'appuie sur l'indice des prix à la consommation puisqu'elle ne représente aucunement la réalité du commerce brassicole, nous savons que cette avenue n'est pas vouée à faire des gains.

Les grands brasseurs n'ont pas hésité à augmenter leurs prix deux fois dans la dernière année, les détaillants sont les dindons de la farce. Bien qu'ils disent souhaiter une augmentation des prix minimums, nous sommes les seuls à être contraints par la législation actuelle.



facebook

L'A.D.A. est sur **Facebook :** Suivez-nous!



S'abonner à notre page Facebook c'est :

- Vous informer sur l'actualité dans le secteur de l'alimentation
- Échanger directement sur les enjeux d'actualité avec vos collègues et partenaires de l'industrie
- Faire partie d'une communauté de gens intéressés et intéressants

REVUE DE L'ANNÉE 2011

Révision de la Loi sur les permis d'alcool (RACJ)

Été 2011 – Depuis de nombreuses années, on nous promet une révision en profondeur de la législation entourant les alcools. Nous attendions depuis plusieurs mois une rencontre avec la nouvelle présidente de la RACJ, Christine Ellefsen, pour lui faire part de nos recommandations. Bien à l'écoute de nos revendications, elle tempère néanmoins nos demandes en spécifiant qu'elle n'entend pas tout régler d'un coup, mais qu'elle compte faire un pas en avant en apportant des correctifs à plusieurs points problématiques reliés aux permis, mais pas aux enjeux de mise en marché et surtout pas au prix minimum. Comme personne n'a osé toucher aux alcools depuis des années, à part le MDEIE pour exproprier les boissons de malt, nous accueillons alors son ouverture avec satisfaction.

Octobre 2011 – Sous embargo, l'A.D.A. participe à une rencontre de préconsultation des propositions d'amendement à la Loi sur les permis d'alcool le 12 octobre dernier. Très attendus, une multitude de groupes de l'industrie participent à cette rencontre. Malheureusement, nous avons été surpris de constater que la majorité des propositions touchent seulement les restaurants et les bars. Nous avons donc acheminé une lettre à Mme Ellefsen résumant nos revendications et attendons impatiemment la publication officielle du projet de Loi prévu vers la fin du mois de novembre. Espérons que les préoccupations des détaillants soient considérées à la hauteur de leur implication dans ce dossier très important pour eux.

À suivre :

Dans tout ce processus, les restaurateurs ont gagné sur presque toute la ligne et c'est tout à leur honneur. Toutefois, une certaine équité entre les secteurs de la consommation à domicile (CAD) et sur place (CSP) aurait été souhaitable, d'autant plus que Mme Ellefsen avait insisté sur cet aspect à de nombreuses reprises lors de la consultation. Loin de désespérer, nous continuons nos démarches et avons bon espoir que dans la suite du processus, les préoccupations légitimes des détaillants soient prises en considération.



Environnement

Recyc-Québec renaît de ses cendres!

Janvier 2011 – Le 9 novembre dernier, un projet de loi abolissant Recyc-Québec a été déposé à l'Assemblée nationale. La majorité des responsabilités de Recyc-Québec doivent être confiées à une direction du MDDEP. Le ministère a affirmé que l'ensemble des contrats et des obligations de Recyc-Québec serait toutefois respecté. Dans ce dossier comme dans plusieurs autres, nous privilégions le résultat sur le moyen car bien souvent le véhicule a peu d'importance. C'est pourquoi nous ne prenons pas parti dans cette réorganisation.

Février 2011 – Exaspérée par les insinuations répétées de certains journalistes sur le rôle qu'aurait joué un supposé lobbying anticonsigne dans l'abolition de Recyc-Québec, l'A.D.A. a souhaité replacer les événements dans leur contexte. Par la voix de son vice-président Affaires publiques, l'Association a publié un texte d'opinion sur Cyberpresse, le 2 février.

Mai 2011 – La Commission de l'équité salariale et Recyc-Québec ont été retirés du projet de loi 130, qui prévoit l'abolition de plusieurs organismes. Mme Courchesne affirme avoir décidé de retirer Recyc-Québec de la liste des organismes à supprimer suite aux consultations particulières qui ont été menées.

Gestion des matières résiduelles

Mars 2011 – La nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015 est rendue publique le 15 mars. L'A.D.A. a dû critiquer le fait que, selon le nouveau plan quinquennal, seulement 10 millions \$ seront finalement dédiés à l'amélioration des pratiques des ICI. En tenant compte du nombre de commerces que compte la province, on arrive donc à un montant moyen de 111,11 \$ par établissement. L'A.D.A. s'inquiète aussi du manque de préoccupation de la part du ministère concernant l'évaluation des performances des municipalités en termes de gestion des services de collecte.

Avril 2011 – Bonne nouvelle! Dans la continuité de la Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015, le financement de la Table pour la récupération hors foyer a été renouvelé. Une aide financière de 6 millions \$ sera versée à la Table sur les cinq prochaines années par le ministère de l'Environnement. Éco Entreprises Québec (EEQ), membre fondateur de la Table, en fera autant de son côté. Pour chacune des trois prochaines années, EEQ versera 1,2 million \$ par an, avec une option de prolongation du même montant annuel pour une période subséquente de deux ans. Il faut dire que cette initiative a permis d'améliorer grandement la récupération des matières recyclables dans les aires publiques, bars, hôtels et restaurants du Québec. Trois ans après la création du fonds, plus de 2 700 établissements récupèrent toutes leurs matières recyclables.

À suivre :

Les ICI, mais plus particulièrement les détaillants alimentaires ont un rôle important à jouer pour l'atteinte de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles. Le bannissement de l'enfouissement des matières organiques, très importantes dans notre secteur, ne pourra se faire sans leur intervention efficace. Pour ce faire, nous espérons que le ministre fera preuve de leadership en mobilisant les municipalités et autres intervenants concernés dans l'accompagnement des détaillants en alimentation plutôt qu'une pléiade de nouvelles obligations contraignantes.

Consigne

Retour sur 2010 – Comme chaque année, l'A.D.A. reçoit des plaintes de ses membres critiquant les visites insuffisantes ou reportées, le manque de cartons, etc. Nous avons alors entamé des démarches auprès des instances concernées afin de nous assurer que vous pouvez compter sur un système qui corresponde aux efforts que vous déployez. D'ailleurs, l'Association des brasseurs du Québec et ses membres ont entrepris (durant l'automne 2010) un exercice de réflexion sur l'amélioration des services de récupération des contenants à remplissage unique chez les détaillants.

Décembre 2010 – Après de longues négociations qui se sont échelonnées sur plusieurs mois, l'A.D.A. a été contrainte à ne pas signer l'entente sur la consigne des contenants à remplissage unique de bière administrée par Recyc-Québec. Bien que nous étions les plus anciens signataires toujours impliqués dans les négociations (depuis 1984), l'entente a été entérinée avec la signature de nos partenaires (sic) de l'ABQ, l'AMBQ et le défunt CCDA. Après nous avoir fait miroiter, et ce, depuis le tout début, un ajustement de notre rémunération à 0,03 \$ et la possibilité d'inclure des quotas minimums de récupération par les récupérateurs, on nous a tout retiré à la dernière minute.

Avril 2011 – L'Association des brasseurs du Québec (A.B.Q.) s'est engagée à faire en sorte que le conseil d'administration de Recycan se penche sérieusement sur la qualité des services aux détaillants. En prévision de la prochaine haute saison, le nécessaire sera fait afin que la fréquence des visites soit améliorée dans toutes les régions du Québec. Le Comité bière de l'A.D.A. a clairement fait part des doléances de ses membres à Molson-Coors et Labatt, copropriétaires de Recycan.

Juin 2011 – Quelques jours après l'annonce du sauvetage *in extremis* de Recyc-Québec, le mouvement Pro-Consigne Québec – auquel participe l'ABQ – a effectué une sortie publique pour réclamer l'institution d'une consigne sur les contenants de plastique, de verre et d'aluminium. L'objectif du mouvement semble être l'élargissement de la consigne coûte que coûte, même si elle

s'avérerait un jour être moins efficace que la collecte sélective pour éviter l'enfouissement. L'A.D.A. a rappelé que la réussite du système de consigne repose sur les épaules de ses membres, qui se font depuis toujours un devoir de contribuer à la protection de l'environnement. Toutefois, il ne faut pas tenir leur effort pour acquis et les abandonner avec ce fardeau que représente la consigne à l'heure actuelle.

Décembre 2011 – Durant toute la période des fêtes, trois publicités de groupes distincts diffusées à heure de grande écoute vantent le système de consigne et incitent les consommateurs à ramener leurs contenants consignés en plus grand nombre. Des détaillants nous ont alors manifesté leur profond mécontentement de voir autant d'énergie et d'argent investi en amont, alors qu'en aval ce sont eux qui se retrouvent avec de sérieux problèmes de gestion et que bien peu est fait pour les soutenir.

À suivre :

Nous sommes toujours en attente d'un suivi de la part de l'ABQ pour ce qui est de l'analyse du processus de Recycan. Considérant la lenteur du processus, nous espérons qu'ils arrivent avec autres choses que des modifications « cosmétiques ». C'est bien beau d'inciter les consommateurs à ramener leurs contenants consignés chez les détaillants, mais il faut pousser un peu plus loin la réflexion et réfléchir aux mesures nécessaires pour s'assurer que ses derniers soient en mesure de remplir leurs obligations.

Sur une note plus positive, en vertu de l'entente sur la bouteille standard de bière (brune) négociée par l'A.D.A. avec l'ABQ, la prime à la récupération passera de 0,10\$/24 bouteilles à 0,24\$/24 bouteilles (ou 0,10\$/bouteille) le premier février 2012. Ce n'est pas la panacée, mais c'est néanmoins un gain appréciable sur une opération qui nous incombe depuis des dizaines d'années.



Dossiers divers

Loi C-36 : Qu'est-ce que Santé Canada attend des détaillants ?

Printemps 2011 – À quelques semaines de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), on ignore encore l'impact qu'elle aura sur le quotidien des commerces en alimentation. De nombreuses questions demeurent, par exemple : devons-nous implanter des registres plus précis sur les produits non alimentaires que pour les produits périssables ? Santé Canada, par la voix de ses gestionnaires régionaux, affirme ne pas avoir encore de réponses « claires » ou « officielles » à fournir pour l'instant. Nous avons partagé nos préoccupations au sujet de la LCSPC avec plusieurs associations, tant québécoises que nationales. Nous avons contacté Santé Canada à ce sujet, et participé activement aux différentes consultations.

À suivre :

Nous sommes toujours dans le noir quant aux effets qu'auraient les dispositions de la LCSPC. Notre secteur n'est pas sensé être le premier visé, mais nous craignons toujours un retour possible du balancier. Il importe de demeurer vigilant!

REVUE DE L'ANNÉE 2011

Dossiers divers

Projet de loi C-14 : À vos balances!

Septembre 2011 – Mesures Canada instaure les examens périodiques obligatoires des balances en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Le projet de loi C-14 modifie deux éléments importants. D'abord, ce sont maintenant les commerçants qui sont responsables de faire examiner leurs appareils par des inspecteurs privés à chaque période de 5 ans. Deuxièmement, un nouveau régime de pénalité est introduit par Mesures Canada, afin d'être plus dissuasif envers les fraudeurs et récidivistes qui pouvaient s'en sortir avec des peines aussi ridicules que 100 \$.

Prix de l'essence

Automne 2010 – L'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP) a soumis une proposition au gouvernement du Québec concernant l'établissement d'un prix minimum et maximum de l'essence. Cette solution permettrait avant tout de réduire les écarts subits de prix à la pompe. Aux fins de calcul, la province serait divisée en trois régions, soit Montréal, Québec central et régions éloignées. Chacune des régions disposerait de ses propres prix minimums et maximums. Cette suggestion semble déjà recueillir un appui considérable : l'Union des consommateurs a donné son aval, et un sondage Léger marketing révèle que 88 % des Québécois seraient favorables à une telle réglementation. L'A.D.A. se réjouit de cette proposition et a fait parvenir des lettres d'appui aux différents ministères concernés.

Printemps 2011 – Le prix de l'essence à la pompe a joué aux montagnes russes ce printemps. Si bien que l'idée de l'imposition d'un prix plafond par Québec a refait surface. Elle avait été appuyée par l'Union des consommateurs et l'A.D.A. Talonnée par François Rebello, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection du consommateur et député de La Prairie, la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, a demandé à la Régie de l'Énergie et à son ministère



d'étudier la question. Le gouvernement du Québec demeure toutefois très sceptique sur l'effet de l'établissement d'un prix plafond à la pompe. Mais il n'y a pas qu'à Québec que la question a été soulevée. De son côté, le ministre de l'Industrie du Canada, Tony Clément, a convoqué les représentants de l'industrie pétrolière en commission parlementaire.

À suivre :

Paru en novembre 2011, le rapport de la Régie de l'énergie conclut qu'un prix plafond, comme celui instauré dans les provinces de l'Atlantique, ne garantit pas que l'essence coûte moins cher à la pompe. Sans se mouiller, la Régie affirme que « si l'objectif recherché est de favoriser le prix le plus bas pour le plus grand nombre de consommateurs, le modèle actuellement en vigueur au Québec, bien que perfectible, demeure valable. [...] Si c'est la réduction des fluctuations de prix qui est recherchée, l'expérience des provinces de l'Atlantique montre qu'un mécanisme de contrôle des prix peut être mis en œuvre de façon efficace et harmonieuse ». Dans les circonstances, difficile de s'attendre à autre chose que le statu quo!

Des généralistes « alimentaires » !

Janvier 2011 – Nous apprenons que deux « supercentres » Walmart ouvriront cette année à Laval, et un troisième à Mascouche. La nouvelle ne fait bien évidemment pas le bonheur des détaillants en alimentation, qui redoutent que ce concurrent vienne défigurer les structures de prix et même l'offre de produits alimentaires dans leur région, et anéantissent leur rentabilité. Pour l'instant, Walmart espère que ses nouvelles sections alimentaires sauront attirer les Québécois, avec des produits comme le fromage frais, les fruits et légumes, les produits de boulangerie, la viande, etc. La vice-présidente pour l'est du Canada, Chantal Glenisson, affirme que l'objectif est qu'au moins 30 % des produits alimentaires qui se retrouveront sur ses tablettes proviennent de fournisseurs québécois.

Dans la foulée des événements, nous apprenons également que le géant Target s'implantera au Canada. Ce dernier vient de conclure une entente de 1,8 milliard de dollars avec le groupe HSBC de Toronto, qui gère les magasins La Baie et Zellers. Y a-t-il vraiment de quoi se réjouir?

Mai 2011 – Target clarifie sa stratégie d'implantation en territoire canadien alors qu'il annonce son intention d'occuper 150 emplacements, dont 27 au Québec.

Septembre 2011 – Target confirme qu'il offrira également des aliments dans ses commerces au Canada grâce à la signature d'une entente d'approvisionnement à long terme avec le Groupe Sobeys.

À suivre :

Dans tout ce processus, il importe de rappeler que ces nouveaux géants alimentaires devront se conformer aux lois en vigueur pour vendre des aliments du Québec. Nous n'avons pas de détails sur le projet d'implantation d'autres points de vente avec prédominance alimentaire du côté de Walmart. Seule leur d'espoir, à ce jour, aucun Walmart ou Target n'a obtenu le « privilège » de vendre de l'alcool. Nous restons néanmoins à l'affût de tout développement.

PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES 2012

CANADIAN FEDERATION OF INDEPENDENT GROCERS • FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉPICIERIS INDÉPENDANTS



**NOUS AIDONS LES ÉTUDIANTS CANADIENS À
PRÉPARER UNE CARRIÈRE DANS LE SECTEUR DE
L'ÉPICERIE ET DE L'ALIMENTATION**



**IL Y A DES CENTAINES DE
POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE
DANS LE DOMAINE DE
L'ALIMENTATION.
AIDEZ LES ÉTUDIANTS
DE VOTRE COMMUNAUTÉ
À LES DÉCOUVRIR!**

Encouragez les étudiants de votre communauté à s'inscrire pour
courir la chance de gagner une des 9 BOURSES DISPONIBLES!
Chaque inscription doit être parrainé par un membre de la FCEI ou de l'A.D.A.
Pour plus d'information ou pour commander des affiches et des formulaires
d'inscriptions, contactez nous au
1.800.661.2344, poste 227 ou visitez notre site web au:
WWW.CFIG.CA.



**DATE LIMITE
31 MAI**

SÉCURITÉ

Les mutuelles de prévention : des alliées pour rendre les milieux de travail plus sécuritaires!

Vous êtes un entrepreneur et vous aimeriez voir votre cotisation à la CSST diminuer, tout en vous acquittant de vos obligations en matière de santé et sécurité du travail : avez-vous pensé à la mutuelle de prévention?

Qu'est-ce qu'une mutuelle de prévention?

Les mutuelles de prévention regroupent des employeurs qui s'engagent et s'investissent volontairement dans une démarche de prévention, de réadaptation et de retour en emploi des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle. La mutuelle est un outil qui permet aux entreprises de mieux contrôler les coûts reliés à la santé et sécurité du travail, aussi bien les coûts associés aux facteurs humains, telle la santé, que ceux qui s'appliquent directement à la cotisation à la CSST.

Depuis 1997, elles jouent un rôle grandissant dans la prévention des accidents. En créant les mutuelles de prévention, l'objectif de la CSST était de favoriser la prévention des accidents du travail, la réadaptation et le retour en emploi des travailleurs en responsabilisant davantage l'employeur. En 2011, la CSST dénombrait près de 30 000 employeurs membres de l'une des 129 mutuelles de prévention.

Les avantages des mutuelles de prévention

En se regroupant ainsi, les employeurs bénéficient d'une tarification reflétant leurs efforts. La création de mutuelles permet aux participants de partager leur expertise en santé et sécurité du travail. La cotisation des employeurs regroupés sous la forme d'une mutuelle de prévention économise 20 % en moyenne, ce qui améliore leur compétitivité.

Par conséquent, les employeurs membres d'une mutuelle font des gains très intéressants. Le nombre d'accidents par employeur, entre 2003 et 2007, a diminué de près de 75 % comparativement à une baisse de 66 % pour ceux qui ne sont pas membres d'une mutuelle. Les mutuelles aident aussi les employeurs à mettre sur pied un programme de prévention contribuant à améliorer leur performance en santé et sécurité du travail.

En quoi consiste un programme de prévention?

Un programme de prévention est un plan d'action en prévention propre à chaque établissement ou à chaque chantier. L'employeur peut obtenir auprès de sa mutuelle de prévention ou du bureau de la CSST de sa région tous les renseignements utiles pour le soutenir en vue de l'élaboration et

de la mise en œuvre de son programme de prévention.

Plusieurs éléments doivent obligatoirement s'y retrouver, entre autres :

- les principales sources de danger de l'établissement ou du chantier;
- les mesures à prendre pour éliminer le danger ou pour diminuer et maîtriser les risques;
- les mesures à prendre afin que les correctifs restent en place et demeurent efficaces, c'est-à-dire que le danger soit éliminé ou contrôlé de façon permanente;
- l'échéancier de réalisation des correctifs et les personnes responsables.

Comment choisir

Avant de joindre une mutuelle de prévention, vous devez prendre quelques précautions fondamentales, notamment :

- vous regrouper avec des employeurs qui ont démontré qu'ils sont en mesure de bien performer en santé et sécurité du travail;
- vous assurer par l'entremise d'un gestionnaire externe que tous les membres respectent leurs engagements.

Pour en savoir plus sur les mutuelles de prévention, visiter notre site Web au www.csst.qc.ca ou composer le 1 866 302 CSST (2778).



Avis aux gens dont l'horaire est chargé !

Mettez immédiatement à votre agenda les dates du **57^e congrès annuel de l'A.D.A.** soient les 9, 10 et 11 novembre 2012. Pour l'occasion, on vous donne rendez-vous au magnifique **Fairmount Le Manoir Richelieu**, à La Malbaie.

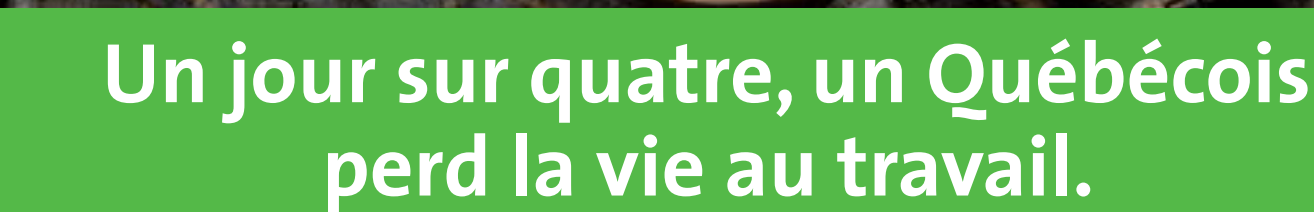


SERGE, 43 ANS, **A PERDU UN DOIGT.**

ANNIE, 32 ANS, **A PERDU UN ŒIL.**

MIGUEL, 21 ANS, **A PERDU SES JAMBES.**

ET LÉO, 5 ANS, **A PERDU SON PAPA.**



Un jour sur quatre, un Québécois perd la vie au travail.

Tous nos milieux de travail, les petits comme les grands, doivent être sécuritaires. La prévention, c'est l'affaire de tous : travailleurs et employeurs.

BYE BYE
la poussière...

BONJOUR

finis à planchers écolo-économique!



Résultats incroyables d'une seule application après un an
et un seul polissage DuraDiamond!

“L'ENVIRONNEMENT, ON NE PEUT PLUS L'IGNORER!”

Pour nous, la priorité était l'élimination de la poussière. Il est important de se rappeler que nous avons plus de 15% des coûts de notre budget « nettoyage plancher » qui va à l'élimination de la poussière et au nettoyage de la cire qui éclabousse. Après plusieurs échanges et réflexion, nous avons décidé de nous adapter aux changements et de prendre le virage vert. En plus de constater une nette amélioration au niveau de la propreté de notre plancher de magasin, nous avons réalisé une économie de 15 % sur notre budget.”



ANNICK & UGO GAZAILLE
IGA EXTRA GAZAILLE GRANBY
FARNHAM, KNOWLTON, MAGOG

ENFIN DISPONIBLE AU CANADA, un système révolutionnaire de finis à planchers ultra durable et sans poussière qui réduira non seulement votre empreinte environnementale mais aussi vos coûts d'entretien, et ce, sans perte de lustre! Le meilleur des deux mondes! Vos planchers seront plus propres, plus sanitaires, plus faciles à nettoyer et ils garderont une brillance étincelante tout au long de l'année. De plus, vos COV's seront réduits pratiquement à zéro! La gamme complète de finis à planchers écologique à base d'eau que nous utilisons est issue de la recherche et du développement de la toute dernière technologie émergente produite par les laboratoires de Prætorian Protective Finishes Llc. Leaders dans le domaine depuis plus de 10 ans, PPF a rendu possible leur application dans le marché très exigeant de l'alimentation où la salubrité est prioritaire. Demandez sans hésiter dès maintenant une démonstration gratuite en appelant au **1-866-531-2581**. Visitez notre site web pour plus d'informations ou pour calculer en ligne votre retour sur investissement au **WWW.DURAPROTECT.CA**.

Duraprotect.ca

**SYSTÈME DE FINI ÉCOLOGIQUE
SEMI-PERMANENT**

1-866-531-2581

WWW.DURAPROTECT.CA





L'Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires (NACDA) a dévoilé les gagnants de ses prix Méritas Innovation Dépanneurs lors du gala de clôture du Sommet des décideurs de l'industrie NACDA 2011 qui se tenait le 15 septembre dernier à Halifax.

Depuis trois ans, le programme Méritas Innovation Dépanneurs s'est taillé une place de choix au sein de l'industrie des petites surfaces alimentaires en y reconnaissant, à chaque année, les meilleurs nouveaux produits. Cette année, les produits ont participé à la compétition dans six catégories: confiseries, chocolat, gomme, collations, breuvages et produits non-alimentaires. Le méritas convoité de tous — le Choix du Public — a été décerné au meilleur produit, toute catégorie confondue par les détaillants participant aux foires commerciales Convenience U Toronto et le Salon Dépanneurs, épicerie & Cie de Montréal.

NACDA, les directeurs de son conseil d'administration ainsi que ses membres, aimeraient féliciter les gagnants des Méritas Innovation Dépanneurs de l'année 2011:

Chocolat



Norm Wilson
Storck Canada



Chocolats
Werther's

Gomme



Yvon Dorval
Kraft Foods



Clorets
Pure

Confiseries



Paul Klutes
Promotion in Motion

Collation
aux fruits
Welch's



Collations



Shaun Cooke
Kellogg's



Barre carrés aux
Rice Krispies Jumbo

Brevages



Michel Meunier
Nestlé Waters



Perrier
Pamplemousse
rose

Produit Non Alimentaire



Brian Rogers
BIC Inc.

Présentoir
à six étages
Bandes de rock



Choix du Public



Jay Seagrove
Nestlé Canada

Bulles
Aero

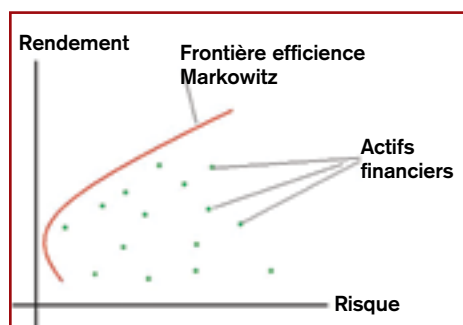


Les défis de l'approche traditionnelle et de la finance comportementale

Dans le contexte actuel, même les investisseurs ayant des portefeuilles très bien diversifiés sont mal préparés lorsque la baisse des marchés se prolonge sur plusieurs mois. Si vous avez implanté une stratégie de placement lorsque les marchés étaient en hausse, votre vision du risque change soudainement avec la tendance à la baisse des marchés. Quelle que soit l'approche que vous privilégiez, elle ne préviendra pas votre déception et le sentiment l'urgence que vous ressentez.

L'approche traditionnelle suppose que les investisseurs agissent rationnellement, alors que la finance comportementale suppose que les investisseurs prennent leurs décisions de manière normale

L'approche traditionnelle proposée par Markowitz (1) dans les années 50, est une démarche scientifique afin de sélectionner un portefeuille optimal, dont les composantes sont faiblement corrélées assurant ainsi une diversification optimale. Elle se



fonde sur l'hypothèse que les investisseurs ont une aversion pour le risque et cherche à maximiser le rendement espéré : la courbe efficiente risque/rendement. Cette théorie suppose que l'investisseur est toujours rationnel lorsqu'il prend ses décisions.

Dans les années 70, un groupe de chercheurs s'est penché sur le comportement des investisseurs. Le chercheur Daniel Kahneman (2) attire l'attention des professionnels sur les effets de la finance comportementale. Il détaille les techniques pour

améliorer la courbe risque/rendement en tenant compte du comportement de l'investisseur.

L'approche de Markowitz allait donner un standard pour la construction d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifié. À son tour, la finance comportementale rend disponible des nouvelles avenues incontournables.

L'une décrit comment l'investisseur devrait se comporter tandis que l'autre décrit comment l'investisseur se comporte, quelle est la meilleure approche?

L'expérience démontre que très peu d'investisseurs sont capables de maintenir le portefeuille efficient lorsqu'il est mis à l'épreuve par une baisse de marché. À l'instar du portefeuille *efficient*, le portefeuille qui découle de la finance comportementale et qui plaît à l'investisseur au moment de son implantation ne produira pas des résultats optimaux, c'est-à-dire pas assez de risque et très peu de rendement. Avec chaque approche l'investisseur est déçu.

La construction d'un portefeuille traditionnel utilise la répartition stratégique des classes d'actifs en tenant compte du rendement espéré, de l'inflation, du pouvoir d'achat, des dépenses après impôt, etc. Le mérite de cette approche est de pouvoir illustrer son succès à long terme sur le plan financier.

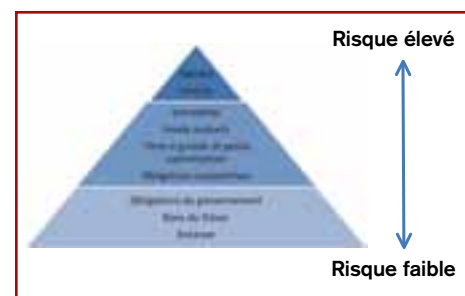
Le défi se situe au niveau du portefeuille efficient, puisqu'il a été établi sans tenir compte du confort de l'investisseur ou des membres de la famille, le portefeuille peut devenir inconfortable et difficile à maintenir.

La construction d'un portefeuille en finance comportementale reflète l'aversion au risque de l'investisseur. Le portefeuille est vu comme une pyramide. L'investisseur quantifie en ordre d'importance les quatre objectifs d'investissement traditionnels : le besoin de liquidité, les besoins de revenus, la préservation du capital et les objectifs de croissance.

L'inconvénient de cette approche est qu'elle aura tendance à sous estimer le rendement nécessaire pour tenir compte du confort de l'investisseur. La croissance des actifs gérés sera lente et le maintien du pouvoir d'achat à long terme peut être compromis.

La fusion des deux approches donne les meilleurs résultats

Les recherches démontrent que les avantages de chacune pourraient être mis à profit dans un équilibre entre les deux. Il en est de même pour diminuer leurs inconvénients.



Au début, la mise en place d'une stratégie de portefeuille basée sur la finance comportementale offrira un plus grand confort à l'investisseur. Par la suite, un plan de transition d'environ 20% du portefeuille par année (ou moins) vers l'approche de répartition des actifs traditionnelle, permettra de diminuer les composantes *confortables* comme l'encaisse, les obligations ou les dépôts à terme, par exemple. Si le portefeuille est déjà établi, il faut faire la démarche inverse en gardant en tête l'équilibre qui est visé entre les deux approches.

Cette manière d'aborder la gestion de portefeuille offre l'avantage de saisir les opportunités du marché et d'accélérer la transition vers un portefeuille mieux adapté aux valeurs de chaque investisseur.

En combinant les bonnes idées des deux approches l'expression *Adaptées à vos besoins* prend tout son sens.

(1) Markowitz gagnant du prix Nobel 1990

(2) Daniel Kahneman gagnant du prix Nobel 2002

Pour satisfaire les goûts alimentaires de votre clientèle,
offrez-lui ce qu'il y a de mieux :

Le Veau de lait du Québec



Tendre *U* Raffiné

Veau de lait du Québec
www.veaudelait.com

CHRONIQUE

RESSOURCES HUMAINES

Débutez l'année en beauté, planifiez vos ressources humaines !

FUTURS

Janvier est le mois idéal pour analyser et prendre conscience de vos besoins futurs en ressources humaines.

La préoccupation d'une saine gestion des ressources humaines assure non seulement un climat de travail motivant et stimulant, mais mobilise le personnel dans l'atteinte des objectifs de votre magasin tout en maximisant l'engagement de vos employés.

Le succès des entreprises du secteur du commerce de l'alimentation repose en grande partie sur leur capacité à conserver, à optimiser et à accroître le savoir des membres de leur personnel. Les connaissances et l'expertise des employés bonifient considérablement la valeur de l'entreprise et sont des actifs importants pour l'organisation. Les entreprises qui sont pleinement conscientes de la valeur de leur personnel et qui investissent dans leur développement sont souvent celles qui réussissent le mieux à augmenter leurs performances globales.

Voici quelques conseils pratiques:

DÉFINIR ET ÉVALUER LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE :

Est-ce que l'équipe actuelle est suffisamment complète pour l'accomplissement de l'ensemble des tâches? Assurez-vous que les activités de vos employés de même que les tâches qu'ils accomplissent correspondent aux objectifs de l'entreprise tout en maintenant un climat de travail motivant et satisfaisant.

LA FORMATION : Ne craignez pas d'établir un plan de formation structuré; le CSMOCA peut vous assister. On retrouve sur le marché des formations de base gratuites voire très peu coûteuses qui permettent à l'employeur de faire bénéficier sa clientèle de l'expertise

de son équipe. Quant à l'employé, de voir son employeur investir en lui accentue son sentiment d'appartenance au magasin, il se sent valorisé. Par ailleurs, se sentant mieux formé, il sera plus à l'aise avec la clientèle.

LA RECONNAISSANCE : Vos employés vous ont donné le meilleur d'eux-mêmes durant cette période très achalandée, le temps des fêtes enfin terminé, il est temps de les féliciter pour les efforts fournis. La reconnaissance non monétaire est une des premières politiques qui devrait être instaurée dans les entreprises. Elle ne coûte absolument rien, mais est cependant très profitable tant pour les employés que pour les employeurs.

LA VALORISATION : Soyez créatifs, osez mettre en place des mesures incitatives sous forme de récompenses pour conserver

et recruter les meilleurs employés. Cela les aidera à maintenir leur motivation et vous assurera leur loyauté afin de garantir le succès économique de l'entreprise.

N'oubliez pas que le CSMOCA est là pour vous faciliter la tâche. En effet, nous avons réalisé une multitude de projets afin de vous appuyer dans l'application de mesures de gestion de personnel, de formation, et d'informations. N'hésitez pas à nous contacter afin de nous soumettre vos besoins et questionnements. Quelle que soit votre problématique, nous trouverons des solutions adaptées. En matière de main-d'œuvre, vous pouvez compter sur le CSMOCA.

Nadine Moranville,
CSMOCA



DES SOLUTIONS!

www.csmoca.org



Simplifiez la gestion de vos ressources humaines avec notre **coffret GRH!**

Découvrez notre trousse explicative sur le **Programme d'Apprentissage en Milieu de Travail**

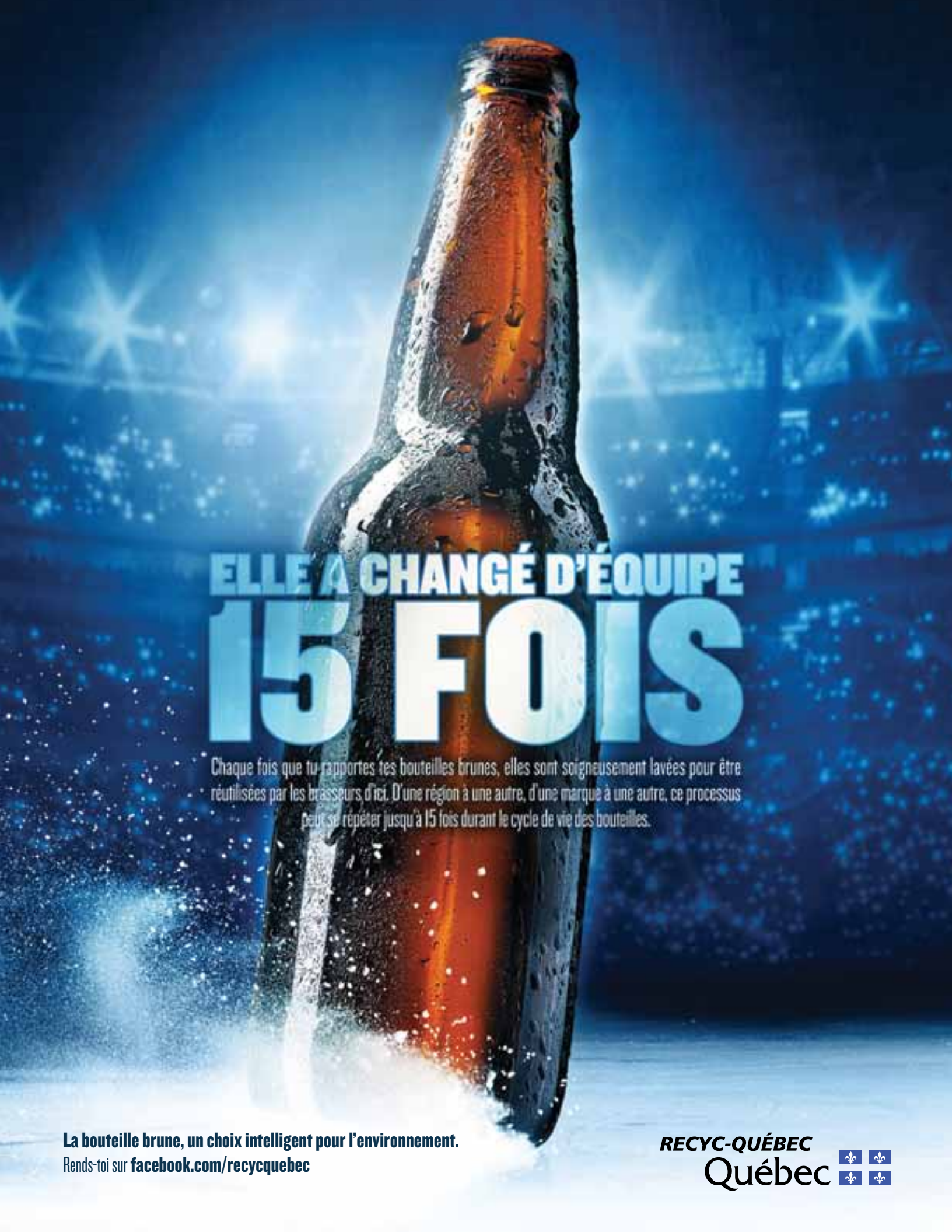


Optimisez le rendement de vos commis avec **nos guides pratiques!**



Accédez à nos nouvelles **formations en ligne GRATUITES**, disponibles **24/7** sur notre site web!





ELLE A CHANGÉ D'ÉQUIPE 15 FOIS

Chaque fois que tu rapportes tes bouteilles brunes, elles sont soigneusement lavées pour être réutilisées par les brasseurs d'ici. D'une région à une autre, d'une marque à une autre, ce processus peut se répéter jusqu'à 15 fois durant le cycle de vie des bouteilles.

La bouteille brune, un choix intelligent pour l'environnement.
Rends-toi sur facebook.com/recycquebec

RECYC-QUÉBEC
Québec 

Les Tables de concertation agroalimentaire ont comme principale mission de faire la promotion du secteur bioalimentaire de la région à laquelle elles sont attachées. Elles font le lien entre les instances gouvernementales, les entreprises de production et de transformation agroalimentaire et les différents intervenants du marché, comme les détaillants en alimentation.

Elles sont en majeure partie financées par les centres locaux de développement (CLD), les municipalités (par l'entremise des Conférences régionales des élus), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Union des producteurs agricoles et quelques autres organismes.

Il existe des Tables dans pratiquement toutes les régions administratives du Québec, couvrant ainsi le territoire québécois presque dans son ensemble.

Les détaillants en alimentation à la recherche de produits de leur région peuvent faire appel à la Table de concertation agroalimentaire de leur région. Sachez que les Tables organisent aussi des activités destinées à leurs membres ou aux entreprises de leur région. Il est donc possible de communiquer avec les Tables pour explorer les possibilités d'organisation d'activités de promotion ou de formation.



« À vos fourneaux! », la nouvelle campagne de Gaspésie Gourmande en épicerie.

Un premier livret de recettes est édité pour l'occasion.

Gaspésie Gourmande, l'Association pour la promotion des produits gaspésiens, lançait le 14 novembre dernier sa nouvelle campagne promotionnelle en épicerie. L'événement se déroulait sur trois semaines, dans 10 épiceries à grande surface et 4 épiceries fines de la péninsule gaspésienne. Une panoplie de nouveaux outils promotionnels et une campagne publicitaire grand public ont été développées afin d'inciter les consommateurs à privilégier les produits locaux.

Présentoirs de produits et kiosques de dégustations

Les consommateurs gaspésiens ont pu voir apparaître chez les marchands participants de nouveaux présentoirs aux couleurs de Gaspésie Gourmande. Ceux-ci permettent de regrouper certains produits des membres de l'Association, et ainsi faciliter leur repérage en épicerie. Aussi, des dégustations ont eu lieu dans différents marchés où le producteur, équipé d'un nouveau kiosque de dégustation au design attirant, était sur place pour faire goûter ses produits.



Les Tables Gaspésie Gourmande

Pour l'occasion, l'Association lançait le premier livret de recettes d'une série qui s'intitule Les Tables Gaspésie Gourmande. À l'image des tables de multiplication, la série présentera au fil des éditions de « multiples » associations afin de favoriser la découverte et l'utilisation des « produits » gaspésiens. Apprendre ses « tables » n'aura jamais été aussi tentant! La première « table » de la série, 4 SAISONS 8 CHEFS, propose un livret de recettes gourmand aux couleurs et aux saveurs des quatre saisons, visitées par huit chefs gaspésiens de renom. En format pratique et au petit prix de 3,50 \$, le livret est disponible chez tous les épiceries complètes de Gaspésie Gourmande.

Une collaboration qui dure

Grâce à la volonté des marchands gaspésiens d'encourager l'achat local, cette collaboration avec Gaspésie Gourmande qui dure depuis quelques années maintenant, permet aux petits producteurs locaux, souvent mal outillés face à un marché extrêmement compétitif, de se trouver une place sur les tablettes des épiceries.

www.gaspesiegourmande.com

SIAL 2012

Marché de l'alimentation Nord-Américain

Canada

Montréal

• sialcanada.com •



9, 10, 11 MAI

2012

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

un événement
comexposium
The place to be